



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 16 mars 2015 à 18 heures 30

**PROCES-VERBAL**

**Présents:** Mesdames et Messieurs Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Isabelle ALIBERT, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS.

**Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Monsieur Jean-Claude PAGNIER ayant donné procuration à Madame Sonia REBOUL  
Monsieur Stanislas THIRY ayant donné procuration à Monsieur Jacques ADGE  
Monsieur Christian BEIGBEDER ayant donné procuration à Monsieur Pierre CAZENOVE

**Etaient absents excusés sans procuration :**

Madame Liliane MOUGIN

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint

**Secrétaire de séance Sonia REBOUL**

Compte rendu du conseil municipal du 02 février 2015.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des observations concernant le précédent compte rendu ?

**Jacques LLORCA :** Premier point, après vérification de l'enregistrement, nous souhaiterions vérifier nous aussi l'enregistrement, puisque nous restons persuadés que ce n'est pratiquement pas cela qui a été dit. Nous voudrions le co-vérifier. Ensuite, page 10 du compte rendu, entre l'intervention de Madame PUGLISI et l'intervention de Jacques LLORCA, il y a une autre intervention qui est celle du Maire qui rend la parole à Jacques LLORCA puisque cela rend un peu plus intelligible la suite des événements.

**Monsieur le Maire :** D'accord, nous verrons en réécoutant.

**Monsieur LLORCA :** Page 13, c'est sur la réponse concernant ORCHESTRA. Toute la réponse que j'avais faite au nom de Poussan autrement n'apparaît pas et par laquelle j'avais expliqué en détail ma rencontre avec le Conseiller Régional, avec le Sénateur- Maire de Sète et la rencontre avec le Directeur de l'investissement du groupe Orchestra qu'avec Pierre CAZENOVE nous avons amené que le terrain pour essayer de le convaincre que c'était bien de faire quelque chose à Poussan. Et donc tout

cela n'apparaît pas. Un dernier point qui est un détail, page 14, il ne s'agit pas dans mon interprétation, d'avaries successives mais ce sont des avaries successives.

Monsieur le Maire, nous pouvons en profiter pour dire au nom du groupe que nous sommes sensibles à ce qui a été restitué et de la façon dont cela est restitué et qu'objectivement c'est un progrès significatif par rapport tout ce qui précédait où on ne s'y retrouvait pas fatalement. Donc nous tenons aussi à le dire puisque nous arrivons à converger quand il le faut.

Monsieur le Maire : Pour information, pour l'instant nous n'avons pas trouvé le système qui le retranscrit directement, il faut des écouteurs et ce n'est pas toujours évident car il y a eu quelques sauts sur la fin qui expliquent les erreurs commises. C'était un premier exercice, assez costaud, car il était très long, la secrétaire a travaillé presque une semaine là-dessus, il ne faut pas être dérangée, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous vous ferons réécouter sans soucis ce qui a pu être enregistré et qui n'a pas été retranscrit.

Je vais vous énumérer l'ordre du jour de la séance :

#### Les ressources humaines

- Accord de la protection fonctionnelle pour 2 agents de la police municipale dans l'exercice de leurs fonctions- Article 11 loi 83-634
- Tableau des emplois temporaires et saisonniers – Article 3 loi 84-53
- Autorisation de remplacement d'agents – Article 3 – 1 loi 84-53
- Autorisation recours à contractuel – Article 3 – 2 loi 84-53
- Organisation du temps partiel pour les agents de la collectivité – Article 30 – loi 84-53.
- Détermination des repos compensateurs suite à travaux supplémentaires
- Tableau des emplois permanents : modification pour créer un poste d'Adjoint au Directeur Général des Services sur le grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe.
- 

#### Environnement

- Adhésion au programme « Vert Demain » avec le Syndicat mixte du Bassin de Thau (S.M.B.T.)

#### Finances

- Affectation par anticipation du résultat de l'exercice 2014.

#### Fiscalité

- Vote des taux d'imposition 2015

#### Finances

- Budget Primitif du Budget Principal 2015
- Vote des subventions aux associations.

Nous allons procéder au vote du compte –rendu et du procès-verbal du 02 février 2015.

### **Adoptés à l'unanimité.**

Décisions du Maire : Monsieur le Maire énumère les décisions.

- **Décision 2015-09 - Affaire CALMETTE / ANDRIEU**  
Monsieur le Maire décide d'accorder l'assistance juridique à un agent de la collectivité convoqué devant le tribunal correctionnel dans le cadre d'un outrage à une personne chargée d'une mission de service public.
- **Décision 2015- 10 – Affaire POUSSAN AUTREMENT**  
Monsieur le Maire décide de confier les intérêts de la Commune à la SCP MARGALL d'ALBENAS pour la défendre dans la procédure engagée par Monsieur Pierre CAZENOVE devant le Tribunal Administratif afin d'obtenir l'annulation des délibérations 2014-68 du 17 novembre 2014 et n° 2014-77 du 15 décembre 2014.
- **Décision n° 2015-11 – Convention d'assistance juridique et de représentation en justice.**  
Monsieur le Maire décide comme le prévoit la convention de renouveler le contrat d'assistance juridique avec la SCP

MARGALL d'ALBENAS pour l'année 2015 d'un montant de 6 968.40 euros.

- **Décision ° 2015-12 - Affaire TOQUEBOEUF / GIOVANNE**  
Monsieur le Maire décide d'accorder l'assistance juridique à un agent de la collectivité
- **Décision n° 2015-13 – Adhésion à la société GDF SUEZ**  
Monsieur le Maire décide d'accepter la proposition commerciale de la société GEF SUEZ pour l'école, 26, rue de la salle, pour une durée de 10 mois en attendant l'adhésion au groupement de commande d'Hérault Energie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- **Décision n° 2015-14 – Cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS.**  
Monsieur le Maire décide d'accepter la lettre de mission présentée par le Cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS sur l'assistance de la Commune dans les dossiers assurances, pour l'année 2015 et pour un montant de 2 700 euros H.T.

Monsieur le Maire : Je vais vous donner quelques informations. Les dimanches 22 et 29 mars ont lieu les élections Départementales. Les élus désireux de participer doivent se manifester auprès du service. En fin de conseil vous sera présenté le futur logo de la commune.

**Rapport n° 6 : Ressources humaines : accord de la protection fonctionnelle à deux agents dans l'exercice de leurs fonctions – Article 11 – loi 83-634.**

Monsieur le Maire rend compte des faits qui se sont déroulés le 03 juillet 2014. Madame Patricia ANDRIEU a été victime d'outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions, et le 03 février 2015 Monsieur Pasquale GIOVANE a été victime de violence volontaire dans l'exercice de ses fonctions.

**VU** l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la circulaire du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agents publics de l'État ;

**CONSIDERANT QUE** les membres du Conseil Municipal sont informés que deux agents de la collectivité ont été victimes des faits répréhensibles suivants outrage dans un cas et violence dans l'autre cas, qu'à ce titre, ils ont sollicité la protection fonctionnelle.

**CONSIDERANT QUE** la collectivité publique est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes des éléments suivants :

- les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;
- les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

**CONSIDERANT QUE** cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux.

**CONSIDERANT QU'**au regard des faits existants, les agents n'ont pas commis de faute personnelle pouvant remettre en cause son droit à bénéficier de la protection fonctionnelle ;

**CONSIDERANT QU'**une déclaration a été faite auprès de la SMACL assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat " responsabilité civile et protection juridique des agents " ;

**CONSIDERANT QUE** l'administration doit prévenir les attaques contre ses agents et leur apporter son soutien. Lorsqu'elle a connaissance d'attaques imminentes ou en cours à l'égard d'un agent, elle doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les éviter ou les faire cesser ;

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accepter d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent.

**ARTICLE 1. :** ACCORDE la protection fonctionnelle sollicitée par Patricia ANDRIEU et Pasquale GIOVANE chacun dans leur affaire

**ARTICLE 2. :** Autorise par conséquent, l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

**ARTICLE 3. :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Monsieur le Maire** : Si vous avez des questions ? Concernant l'affaire ANDRIEUX, il s'agit des outrages concernant le stationnement d'un véhicule rue de la salle dont on parle depuis des mois. Cette affaire finie comme elle devait finir, c'est-à-dire au tribunal pour insultes et menaces sur un agent dans l'exercice de ses fonctions et concernant Monsieur GIOVANNE, il s'agit de la tentative de vol dans une maison, ils ont arrêté les 3 personnes qui volaient et Mr GIOVANNE a reçu des coups lors de l'interpellation. Ils sont déjà passés au tribunal et vont y retourner pour le fond.

**Pierre CAZENOVE** : Bien entendu, nous sommes préoccupés par la protection de ces agents, et il faut que ce soit effectivement le cas, Moi j'apprends aujourd'hui ces faits du 03 juillet, c'est un petit peu tard pour l'apprendre, Monsieur GIUGLEUR pourrait en parler quelques fois en commission pour nous en informer, cela ne ferait pas plus mais nous permettrait d'être au courant. Il paraît que ce véhicule dont nous parlons, cela ne fait pas quelques mois mais quelques années qu'il est en contravention. C'est bien, il faut agir et protéger nos agents.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Rapport n° 7 : Ressources Humaines – Tableau des emplois temporaires et saisonniers – Article 3 loi 84-53**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BOURDEAUX.

**Danielle BOURDEAUX** : la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 indique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter à titre temporaire des agents contractuels sur des emplois non permanents dans deux cas bien précis

1°) dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, et le cas échéant pour la même période renouveler le contrat pour 18 mois consécutifs.

2°) Pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, avec le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Les accroissements d'activité temporaire peuvent concerner les missions suivantes :

- Renfort ponctuel à l'accueil administratif du public ;
- Aide au suivi des tâches administratives courantes ;
- Assistance administrative ponctuelle pour la gestion des archives de la commune ;
- Assistance au service financier pour un renfort ponctuel sur des missions spécifiques nécessitant un surcroît occasionnel d'activité ;
- Appui aux agents des services techniques titulaires chargés de la restauration scolaire ;
- Soutien aux agents titulaires chargés de l'ensemble des opérations liées aux festivités et manifestations culturelles et sportives estivales ;
- Renfort aux agents des services techniques chargés du nettoyage de la voirie communale ;
- Soutien scolaire à l'occasion des études surveillées ;
- Accompagnement des enfants pendant le temps de restauration.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à recruter pour ces besoins saisonniers ou occasionnels des agents non titulaires pour exercer ces fonctions.

**Monsieur le Maire** : Monsieur FOUGA

**Gilles FOUGA** : Peut-on connaître sur l'année 2014 et sur le début de l'année 2015 quelles ont été les activités qui ont nécessité un renfort.

**Danielle BOURDEAUX** : je crois que vous avez dans le dossier le tableau.

**Gilles FOUGA** : J'ai le tableau, mais je veux la réalisation en 2014-2015 qui a nécessité un renfort. Je vois bien qu'effectivement il y a une check list qui a été faite mais est-ce que nous avons eu recours en 2014 et début 2015 notamment en restauration ou autre, si on a eu besoin de renforts.

**Danielle BOURDEAUX** : oui, il y a eu besoin de renfort, je n'ai pas prévu de vous donner la liste maintenant, mais je vous propose de vous donner le nombre exact et la liste des personnes que nous avons eu en renfort.

**Gilles FOUGA** : c'est gentil, merci.

**Danièle NESPOULOUS** : Je vois que dans la liste des accroissements d'activités temporaires il y a le soutien scolaire à l'occasion des études surveillées. Cela implique quoi ? Quel est ce personnel qui pourrait intervenir dans le cadre du soutien scolaire à l'occasion des études surveillées.

**Danielle BOURDEAUX** : C'est du personnel qui est recruté pour participer aux études surveillées, qui seraient avec un certain diplôme, ce qui est tout à fait normal pour des études surveillées. Pour le moment il n'y en a pas, donc nous voulons avoir la possibilité de le faire si l'occasion se présente, et si nous en avons besoin. Je rappelle que toutes ces dispositions que nous allons voter sont par anticipation pour toute la durée du mandat pour nous permettre de ne pas avoir à chaque fois que nous en avons besoin d'attendre un conseil municipal de manière à faire valider une embauche. Mais je pense qu'au cours de la commission des ressources humaines, lorsqu'il y aura des embauches à faire nous pourrons en parler et déterminer ensemble quels seront exactement les besoins.

**Danièle NESPOULOUS** : Donc c'est bien par anticipation mais cela n'a pas encore été utilisé cette possibilité-là.

**Danielle BOURDEAUX** : Beaucoup de notes que nous allons passer par la suite sont présentées par anticipation.

**Jacques LLORCA** : Nous avons à peu près compris que c'était par définition par anticipation, mais sans faire de rétro-pédalage, cette mesure sage qui est pré-prévisionnelle en quelque sorte, est-ce qu'elle illustre que jusqu'à présent ce genre de précaution n'a pas été prise. Autrement dit on pourrait traduire autrement encore, est-ce que jusqu'à présent c'est coup par coup et tant bien que mal par rapport aux besoins apparaissant jusqu'y compris à la date à laquelle nous sommes, qu'il a été répondu aux besoins constatés.

**Danielle BOURDEAUX** : Je ne crois pas que l'on puisse l'interpréter comme cela Monsieur LLORCA. Je pense que ce qui est fait là maintenant c'est en raison d'un nouveau mandat et sur une réorganisation des services avec notre nouveau directeur général des services. Des délibérations étaient faites avant, maintenant nous prenons une délibération de manière à ce que le directeur général des services puisse travailler plus facilement sans avoir besoin de réunir le conseil municipal. Donc toutes ces délibérations sont faites par anticipation. Mais rassurez-vous le travail qui a été fait avant a été fait dans toute la légalité.

**Jacques LLORCA** : Si vous permettez, je veux répondre à Madame BOURDEAUX. Cela n'enlève rien à ce que j'ai dit et la réponse nous convient, mais elle n'enlève absolument pas la remarque implicite que je rends explicite, si vous voulez maintenant à savoir qu'effectivement il est de sage précaution que de prévoir les besoins qui sont non déterminés aujourd'hui, c'est clair, et donc d'avoir le moyen rapide d'agir réglementairement et en même temps par rapport aux vrais besoins. Mais c'est justement par rapport à un mandat qui démarre, et un DGS qui apparaît que nous avons rencontré réglementairement, nous avons donc vérifié avec lui qu'effectivement il était normal de prendre toutes ces précautions et s'il peut lui-même penser qu'il était normal, je crois pouvoir dire moi explicitement, que cela n'ait pas été fait précédemment.

**Monsieur le Maire** : Pour répondre en partie, parce que l'on voit entre certaines lignes ce qui veut être dit et qui ne sera pas dit puisque l'on ne veut pas aller sur ce terrain là, mais il s'est avéré que pendant quelques années, on avait l'été des emplois saisonniers et peut-être au tout début où nous étions là ensemble, il y avait ce genre de recrutements. Je parle du technique et d'autres services, ils prennent des congés l'été alors qu'avant comme ils ne

travaillaient que le matin ils en prenaient moins. Il s'avère qu'au niveau du technique, il y a un manque de personnel. Il a fallu pallier à ce manque. Au niveau du service enfance jeunesse, même situation, les gens ne prennent des congés que pendant les vacances, sauf que souvent ils n'ont pas possibilité de les prendre. De plus en plus de personnes en prennent maintenant il a donc fallu anticiper. Il y a des moments où nous sommes vraiment limités en termes de personnel. Ce qui va changer maintenant, c'est que les gens posaient des congés dans la limite de l'acceptable et toujours au dernier moment. Donc il était très difficile d'anticiper. Les gens posaient des congés en début d'année et cela changeait en cours de route et pour diverses raisons, effectivement, nous accordions tout cela parce que sinon nous avions de la maladie. Voici quelques éléments qui font que les choses vont changer et que l'on anticipe sur les périodes d'été, sur les maladies y compris du personnel sur les festivités.

**Pierre CAZENOVE** : un autre petit problème, au sujet du nettoyage, quand on regarde le budget, on externalise le travail. La réponse que vous avez faite Monsieur le Maire est que maintenant plus personne ne veut balayer. Aujourd'hui tout le monde veut prendre ses vacances en été, moi je trouve qu'au niveau de la gestion du personnel, il y a peut-être quelque chose à faire. Alors c'est vrai que ce n'est pas facile, peut être que ces nouvelles règles qui sont mises en place vont nous permettre d'y arriver. Mais on ne va pas externaliser toutes les missions de la mairie

**Monsieur le Maire** : Certainement pas. Le problème du ménage notamment est récurrent. Quand les personnes, qui font le ménage ont leur quota d'heures et ne peuvent pas le multiplier indéfiniment. Je prends le ménage de la MJC qui est fait pratiquement tous les jours, si on ne fait pas tous les jours ou tous les deux jours, nous avons des problèmes avec les personnes qui l'utilisent. Il est difficile d'embaucher les gens pour 2, 3 ou 10 heures par semaine car nous en trouvons très peu. AU début tout le monde est d'accord mais par la suite il y a des désistements. Nous allons externaliser certains services pour pallier certains manques sur certains bâtiments pour que cela soit fait régulièrement. Le problème est que si nous avons quelqu'un qui fait le ménage et ou qui puisse faire des heures supplémentaires, pourquoi pas.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Rapport n° 8 : Autorisation de remplacement des agents – article 3 – 1 loi 84-53**

**Danielle BOURDEAUX** : la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que les emplois permanents des collectivités peuvent pour des besoins temporaires être occupés par des agents contractuels en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national.

Les contrats de remplacement sont conclus pour une durée déterminée et peuvent être renouvelés dans la limite de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire, ou à défaut l' élu délégué, pour toute la durée du mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à durée déterminée en remplacement d'agents absents pour les raisons que je viens de citer au début de mon intervention.

**Monsieur le Maire** : Questions ?

**Jacques LLORCA** : Si je ne me trompe pas de documents, sur le remplacement de l'agent indisponible au-delà du 4<sup>ème</sup> jour consécutif d'absence, autrement dit est ce que 4 jours c'est une semaine, est-ce cela veut dire explicitement que pendant une semaine il n'y a pas de remplacement et comment fait ont dans une école ou une classe de 25 à 30 élèves.

**Monsieur le Maire** : Pour répondre réglementairement, puisqu'il y a des règlements et les lois, les ATSEM ne sont obligatoires qu'en petite section. C'est l'Education Nationale qui fixe cette règle. A Poussan, dans toutes les sections il y a une ATSEM. Ils ont de quoi quand il manque quelqu'un, au moins la première semaine, pallié à cette absence. Il

y a aussi la solution, si on veut rester sur le règlement et faire quelques économies, de dire que quand les personnes partent à la retraite, on ne fera que ce qui est obligatoire, finalement. Sachant que Poussan a de la chance et le bonheur pour tout le monde que ce soit pour les enfants ou les enseignants d'avoir une ou un ASTEM par classe. C'est pour cela que c'est tout simplement l'application de la loi qui fait que l'on est pas obligé de les remplacer, sauf s'il y en a plusieurs qui partent en même temps.

**Danièle NESPOULOUS** : Pour revenir à ce que vous venez de dire, il y a effectivement le cadre des agents ATSEM à l'école maternelle une possibilité de départ à la retraite, même une certitude. Donc cela veut dire que cette personne-là ne sera pas remplacée, c'est un retour à l'arrière par rapport à l'existant.

**Monsieur le Maire** : Nous n'avons pas dit cela du tout.

**Danièle NESPOULOUS** : j'ai lu et j'étais peut être la seule à le comprendre, vous avez dit que vous pourriez, cela reste dans l'ordre du possible, donc cela peut se produire. J'anticipe peut être sur ce qui peut être possible mais je pense que dans votre esprit, si vous l'avez formulé ainsi c'est que l'idée vous a certainement effleurée.

**Monsieur le Maire**, : Même pas.

**Danièle NESPOULOUS** : même pas alors je ne sais pas pourquoi vous en avez parlé.

**Monsieur le Maire** : Je dis que réglementairement, vous connaissez le règlement aussi bien que moi, si ce n'est mieux puisque cela a été votre métier pendant longtemps. Les obligations actuellement sont qu'à Poussan nous avons 5 ATSEM et nous ne pourrions en avoir que 3. Si l'on veut nous imposer certaines choses alors que la loi ne nous l'impose pas, ou nous demander de remplacer au bout de 4 jours n'est pas un problème d'économie mais simplement de se retourner et de ne pas remplacer la personne si celle-ci rentre rapidement. Il y a possibilité, effectivement et je le répète que quand les ATSEM partent à la retraite de retomber à la réglementation qui est 3. Nous l'évoquons car cela fait partie d'un règlement, cela fait partie de quelque chose qui pourrait se faire si tout le monde le décidait. Ce n'est pas dans l'air du temps mais cela pourrait se décider.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est comme de dire que l'école maternelle n'est pas obligatoire. L'école maternelle n'est pas obligatoire dans le sens où les parents ne sont pas obligés de scolariser leurs enfants mais elle est obligatoire en terme de fonctionnement, et de permettre que les classes fonctionnent correctement et en tout cas dans les mêmes conditions actuelles et de ne pas revenir en arrière, cela paraît être essentiel, car ce qui est touché ce ne sont pas les enseignants, ce qui à l'air de vous agacer, en demandant des remplaçants

**Monsieur le Maire** : Non

**Danièle NESPOULOUS** : c'est une représentation, je le reconnais. Ceux qui sont visés ce ne sont pas les enseignants, mais les enfants. Or vous parlez d'économie. Notre plus grande richesse c'est d'amener ces enfants-là à être des citoyens demain, et d'être bien dans une classe, je pense que cela y contribue. Voilà c'était ma petite parenthèse qui ne fera sans doute pas avancer le schmilblick.

**Monsieur le Maire** : Vos vous êtes exprimée, vous avez dit ce que vous aviez envie de dire. Je suis très à l'aise là-dessus. Il y a beaucoup d'écoles où il n'y a pas 5 ATSEM. Nous avons la chance de l'avoir à Poussan, nous l'apprécions et nous continuerons à l'apprécier. Je tiens à le signaler.

**Pierre CAZENOVE** : Cela est vrai, mais je partage les inquiétudes de Mme NESPOULOUS. A force de comparer avec les villages d'à côté, à regarder s'ils en ont moins ou plus. Poussan a effectivement un bon niveau, il faut le garder. Mais nos inquiétudes se portent aussi quand on se penche, mais nous y reviendrons tout à l'heure quand nous parlerons du budget, nous nous rendons compte que c'est un budget où il y a des économies qui sont faites de façon importante et ici ce serait une bonne occasion de faire de bonnes économies. Je partage complètement

l'inquiétude de Mme NESPOULOUS. IL faut maintenir cette qualité d'encadrement au niveau de la maternelle comme il est.

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas quelque chose qui a été évoqué mais je rappelle que cette solution existait et qu'elle pouvait se faire. Il n'a pas été question de supprimer quoique ce soit mais cela peut faire partie des possibilités. Il fallait le souligner.

**Pour : 23      Abstention : 05**

### **Rapport n° 9 : autorisation recours à contractuel – Article 3 – 2 loi 84-53**

**Danielle BOURDEAUX** : Toujours dans la même loi, il est prévu que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance de poste dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat peut être prolongé, dans la durée limite de deux ans, en cas de non aboutissement du recrutement. Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à recruter pour ces besoins particuliers des contractuels pour garantir la continuité de service.

**Jacques LLORCA** : Une remarque un peu dans le même sens que tout à l'heure. C'est une précaution prévisionnelle logique. Est-ce que vous pourriez éventuellement nous en dire plus car en réalité, c'est presque ce que l'on croit comprendre il y a aura bientôt un recrutement de cette nature qui va se faire auprès du D.G.S.

**Danielle BOURDEAUX** : Lorsque nous avons un agent qui est parti (mutation) en attendant que le recrutement d'un agent qui correspond au poste, et ce sera le cas de tous les fonctionnaires, se fasse, vous savez qu'il y a toute une procédure à respecter dans ce en attendant, pour ne pas que le service soit défaillant, et un surcroit de travail pour d'autres ou du travail qui cas là. Donc ne soit pas fait, nous avons la possibilité de recruter un contractuel pour ce travail. Donc nous vous demandons la possibilité de le faire en attendant que le recrutement se fasse. Je crois que mes réponses ne vous conviennent pas ? Je comprends peut-être très mal.

**Jacques LLORCA** : De façon tout à fait claire, vous avez déjà pré-recruté un DGS adjoint, qui n'apparaît qu'au mois de Mai. Dans l'intervalle aujourd'hui, est ce que ce texte que nous allons voter va rentrer immédiatement en application, et est ce qu'un contractuel faisant la soudure va être impliqué.

**Danielle BOURDEAUX** : oui, cela va se faire maintenant, et pourra se faire par la suite lorsqu'il y aura un autre agent qui aura demandé une mutation lorsque nous serons en période de recrutement.

**Jacques LLORCA** : Autrement dit de la théorie nous passons à l'acte.

**Pierre CAZENOVE** : Et peut être pour vous faire comprendre ce que je voulais dire tout à l'heure, si vous ne m'avez pas bien compris, on pourrait ajouter aussi que l'agent disponible ne serait remplacé qu'au-delà du 4<sup>ème</sup> mois consécutif. C'est-à-dire que l'on attendrait 4 mois pour vous faire patienter et vous comprendriez que dans les classes lorsqu'il y a du travail à faire, il faut le remplacer. C'était une boutade.

**Danielle BOURDEAUX** : Nous allons le prendre comme cela Monsieur.

**Monsieur le Maire** : Nous allons passer au vote

**Adopté à l'unanimité.**



**Rapport n° 10 : Organisation du temps partiel pour les agents de la collectivité – Article 60 loi 84-53.**

**Danielle BOURDEAUX** : le document que nous vous proposons concerne le temps partiel de droit, celui qui concerne un congé parental, d'adoption ou le cas d'un agent qui veut créer son entreprise et qui voudrait prendre des heures pour essayer sa nouvelle activité. Donc il y a plusieurs cas de figure. Ce temps partiel de droit ou le temps partiel sur autorisation c'est celui qui est décidé par l'agent et vient demander à son employeur l'autorisation. Ce sont deux temps différents. L'analyse des pratiques de ces pratiques faites des autorisations d'exercer son activité à temps partiel révèle que suivant le niveau hiérarchique de l'agent, son niveau de responsabilité et l'importance du suivi de ses missions il vaut mieux que les agents soient à temps complet. Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du 24 février 2015, il nous est proposé conformément aux dispositions réglementaires d'exclure les emplois de cadre ou d'agent d'encadrement du bénéfice du travail à temps partiel sur autorisation. Nous avons pensé que tous les agents qui ont des postes d'encadrement ne pouvaient pas travailler à temps partiel sur autorisation. Ils ont droit au temps partiel de droit, si ce sont des congés parentaux. Mais par contre, au temps partiel par autorisation nous souhaiterions de ne pas avoir à le leur accorder, donc nous vous demandons votre avis là avis là-dessus et de voter ce point puisque le comité technique paritaire est favorable à cette disposition.

**Jacques LLORCA** : Vous avez prononcé un mot Madame BOURDEAUX, il y a quelques minutes, intéressant, c'est révélé. Cela veut dire qu'objectivement avec le nouveau DGS et vous-même avez regardé de près comment fonctionnait le système actuel et vous pointez qu'il ne fonctionne pas aussi nettement qu'il devrait fonctionner. Et d'autre part dans l'article 2 prenant toujours les mêmes précautions vous énumérez un nombre de fonctionnaires importants qu'il n'existe pas juridiquement à l'intérieur de la mairie, aujourd'hui, un certain nombre d'emplois parfaitement caractérisés en terme juridique et administratif, et qui peut être existeront demain. Dans l'hypothèse où l'on basculerait en 2 ou 3 ans d'une masse considérable d'employés de mairie de catégorie C et puis pratiquement d'une seule catégorie A en ce moment avec la mise en place d'intermédiaires mais au moins de catégorie B. c'est très bien, nous apprécions, nous approuvons mais en même temps, pour que tout le monde entende, c'est révélateur du constat d'aujourd'hui, ou justement cette situation d'intermédiaire, de relais et d'encadrement du personnel dans la mairie est manifestement suffisante en quantité, en compétence, en statut juridique.

**Danielle BOURDEAUX** : Quand je parlais de révélateur, c'est l'expérience que nous avons, mais c'est aussi l'expérience du DGS dans d'autres mairies, et cela ne veut pas dire que tout cela se passait dans notre mairie mais cela peut aussi se passer ailleurs.

**Monsieur le Maire** : nous allons passer au vote.

**Pour : 27      Abstention : 01**

**Rapport n° 11 : Détermination des repos compensateurs suite à travaux supplémentaires.**

**Danielle BOURDEAUX** : Dans le cadre de la gestion du temps de travail des agents de la collectivité nous devons définir les conditions d'exercice de travaux supplémentaires en dehors des horaires habituels du temps de travail. Les travaux supplémentaires sont les activités réalisées par un agent sur demande de l'autorité territoriale par la voie hiérarchique. La réglementation sur la fonction publique prévoit que nous devons délibérer pour prévoir le taux de compensation. Les taux de récupération horaires correspondent au taux horaire d'indemnisation, c'est-à-dire que si l'on devait payer une heure de travail supplémentaire cela correspondrait au taux que je vais vous donner de compensation.

- 1°) Pour un travail supplémentaire en journée, en semaine ouvrée :  
1 heure de travail supplémentaire → 1 heure de repos compensateur

2°) Pour un travail supplémentaire consécutifs sur plus de 7 heures :

1 heure de travail supplémentaire → 1 heure 15 mn de repos compensateur

3°) Pour un travail supplémentaire effectué un dimanche ou un jour férié :

1 heure de travail supplémentaire → 1 heure 40 mn de repos compensateur

4°) Pour un travail supplémentaire effectué entre 22 heures et 6 heures :

1 heure de travail supplémentaire → 2 heures de repos compensateur

5°) Pour un travail supplémentaire scindé (une partie le matin, l'autre l'après-midi) :

Le repos compensateur est équivalent en nombre d'heures au décompte horaire entre la première heure de début d'activité et la dernière heure de fin d'activité supplémentaire sans pouvoir excéder dix heures par jour sur une amplitude de douze heures.

Il n'y a pas de cumul possible entre ces différentes situations. Le repos compensateur doit être consommé dans les 6 mois suivant le fait générateur du repos compensateur. Un repos compensateur ne peut par principe être accolé à un congé annuel. Une partie du repos compensateur peut être versée dans un compte épargne temps de l'agent selon les modalités fixées par l'assemblée délibérante sur l'instauration et les conditions d'utilisation du compte épargne-temps. C'est une délibération que nous avons en préparation pour un prochain suite à une délibération du comité technique.

Il vous est donc proposé d'adopter les conditions de mise en place des travaux supplémentaires dans notre collectivité sachant que le comité technique paritaire dans sa réunion du 24 mars 2015 a donné un avis favorable. Le principe est la récupération, l'indemnisation à titre exceptionnel sera indemnisé cas par cas.

**Gilles FOUGA** : simplement, une première question, ces récupérations se basent donc sur des textes législatifs et je m'interroge sur ce que s'était fait avant puisque vous dites que précédemment il y avait des délibérations pour gérer d'autres éléments un peu similaires au niveau législation du travail et simplement par le passé sur quelles bases s'effectuaient ces rémunérations, non enfin pas ces rémunérations mais ces jours de compensation.

**Danielle BOURDEAUX** : Yolande toi qui avais la charge tu peux répondre car je t'avoue que sur le passé je ne sais pas.

**Yolande PUGLISI** : sur le même principe

**Monsieur le Maire** : sauf que ce n'était pas écrit

**Yolande PUGLISI** : ce n'était pas écrit, et le compte épargne temps est une nouvelle disposition qui vient du privé. Le compte épargne temps permet aux agents d'épargner du temps et des congés et cela peut paraître surprenant mais des personnes qui ne sont pas très loin de la retraite peuvent cumuler et donc épargner du temps et des congés et partir plus tôt.

**Gilles FOUGA** : Très bien pour ce point, c'est simplement que je reprends quand Madame BOURDEAUX a dit précédemment que c'étaient des délibérations qui étaient faites et sur lesquelles on se basait pour gérer certains problèmes de gestion du personnel. On s'aperçoit qu'aujourd'hui il n'y avait pas de délibérations faites la dessus et que cela pouvait être fait éventuellement d'une autre manière. C'est tout. Alors par contre il serait peut être intéressant et ce qui pourrait régler certains problèmes d'heures supplémentaires et au niveau budgétaire être un peu plus serrés, c'est de voir éventuellement l'annualisation des horaires.

**Yolande PUGLISI** : c'est prévu et pour cela, ça doit passer un comité technique Monsieur FOUGA.

**Danielle BOURDEAUX** : Vous savez bien que nous en avons parlé en commission du personnel.

**Gilles FOUGA** : Je suis d'accord Madame BOURDEAUX mais nous avons aussi des gens qui sont présents dans la salle, qui assistent au conseil municipal, qui n'ont pas assisté ..... Parce que toutes les questions que l'on pose, on connaît beaucoup de réponses puisque le DGS a eu l'amabilité de recevoir les membres de l'opposition pour expliquer plus profondément et gagner du temps sur ce conseil municipal que l'on a abordé point par point. Mais on connaît les réponses, L'annualisation nous l'avons abordé également, mais je pense que les gens qui sont au conseil municipal même s'ils se posent des questions, ils n'ont pas la possibilité de la poser, qu'on puisse les poser et qu'ils aient également les réponses. C'est dans ce sens-là.

**Monsieur le Maire** : ce qu'il faut aussi préciser c'est que le comité technique paritaire n'a pas très bien fonctionné au mandat précédent, pour diverses raisons, beaucoup de personnels s'en sont désintéressés, pour diverses raisons et on ne peut pas dire qu'il y ait eu un fonctionnement tout à fait normal. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant puisque il fonctionne très bien, c'est une avancée la dessus. Concernant les délibérations, c'est vrai que nous avons un comité technique paritaire, il n'y a pas si longtemps que cela. Il faut savoir qu'avant on était géré par le centre de gestion, et on avait beaucoup moins de rapports avec le personnel que ce que l'on peut avoir lors de ces comités. Il y a certainement des délibérations qui l'ont acté mais qui sont relativement anciennes. Le comité technique paritaire fonctionne bien actuellement et l'on ne peut que s'en féliciter et que cela continue dans cette voie. Il y avait beaucoup de choses qui n'étaient pas prévues, qui se faisaient, donc maintenant nous les prévoyons et nous le ferons dans la mesure où c'est écrit. C'est un travail important qui a été fait aujourd'hui et je félicite tous ceux qui ont participé mais cela a l'avantage que tout sera acté.

**Gilles FOUGA** : Je tiens à préciser que mon intervention n'est absolument pas polémique mais simplement questions d'éclaircissement complet.

**Monsieur le Maire** : nous ne l'avons pas pris pour de la polémique.

**Danièle NESPOULOUS** : je signale que le comité technique paritaire existait déjà au précédent mandat. Je tiens à le préciser. Il ne s'était pas réuni et s'il ne fonctionnait pas, ce n'était pas de la volonté des agents mais peut être une volonté des élus du précédent mandat.

**Monsieur le Maire** : oui

**Yolande PUGLISI** : Alors là, cela je ne peux pas le laisser faire

**Pierre CAZENOVE** : Pourtant Monsieur le Maire vient de dire oui et vous vous dites non, c'est assez amusant

**Yolande PUGLISI** : oui, ce n'est pas une boutade, je n'ai pas envie de faire rire, les élus étaient très motivés, élus de l'opposition aussi, seulement nous n'avions pas un retour du personnel. Voilà Madame NESPOULOUS.

**Danièle NESPOULOUS** : Peut-être n'avaient-ils pas été assez motivés.

**Yolande PUGLISI** : J'arrête là la polémique Madame NESPOULOUS, nous ne sommes pas là pour faire de la polémique, ni pour parler de ce qui ce qui était passé.

**Danièle NESPOULOUS** : Ah oui, effectivement il vaut mieux parler du présent que du passé mais je voulais signaler que cela existait et que cela n'avait pas été utilisé. Il n'y a aucune polémique dans ce que je dis.

**Monsieur le Maire** : Nous allons voter

### Adopté à l'unanimité

#### **Rapport n° 12 : tableau des emplois permanents : modification pour créer un poste d'Adjoint au Directeur Général des Services sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

**Danielle BOURDEAUX** : Nous avons demandé la création d'un poste de Directeur Général Adjoint. Ce poste existait déjà mais il était sur un grade de rédacteur territorial. Suite à la vacance du poste une procédure de recrutement a été lancée. La personne correspondant au profil de poste a été choisie et vous savez qu'il prendra ses fonctions dans le courant du mois de mai. Cette personne est actuellement détenteur du grade de Rédacteur Territorial principal 2<sup>ème</sup> classe. Pour pouvoir recruter cet agent il convient donc de créer un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il nous faut donc créer un emploi dans la filière administrative, d'adjoint au DGS, un emploi correspondant à la catégorie B au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, grade de rédacteur, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, soit un poste dans la catégorie A au cadre d'emploi des attachés territoriaux – grade d'attaché territorial.

Il nous faut la possibilité de créer cet emploi qui peut avoir deux notifications, soit un emploi correspondant à la catégorie B au cadre d'emploi de rédacteurs territoriaux, soit à la catégorie a au cadre d'emploi des attachés territoriaux puisque cette personne est actuelle prêt à avoir son concours.

**Gilles FOUGA** : Nous sommes très heureux de tout ceci, est ce que l'on pourrait avoir un organigramme prévisionnel compte tenu des postes qui sont créées, et que l'on comprend très bien que le passé manqué lorsque l'analyse a manqué beaucoup de chefs pour diriger, on ne peut pas diriger tout, tout seul et donc il faut déléguer et c'est ce qui explique peut-être le pourquoi du comment de certaines choses, donc est ce que l'on pourrait avoir un organigramme prévisionnel dans les années à venir sans mettre de noms.

**Yolande PUGLISI** : c'est dans les mois à venir

**Gilles FOUGA** : oui mais dans les mois à venir si vous m'en donnez. Au niveau du personnel vous n'allez pas le faire simplement dans les 3 mois ou 6 mois, cela peut être dans un an ou deux ans. Je pense qu'il y a un tas de sable qui s'est beaucoup étalé et que l'on ne va pas pouvoir le remonter en 15 jours. Donc simplement savoir ce qui va se remettre à jour. Je pense qu'il a pu être vu que quand même il y a certaines choses au niveau du personnel, je ne vais aborder aujourd'hui les problèmes d'une manière plus profonde, qu'il y a des choses à rétablir, sur lequel il est nécessaire que le temps passe et que l'on puisse s'asseoir sur quelque chose de solide et je dis qu'un organigramme en ayant un patron, combien de postes en dessous, combien de A, combien de C, c'est intéressant à savoir. C'est simplement cela que je demande même si cela ne se fait pas demain mais que l'on nous présente quelque chose de constructif, d'une manière précise.

**Monsieur le Maire** : précise mais pas forcément réaliste par rapport à ce qui va suivre par la suite. Mais c'est au travers des compétences qui risquent d'être transférées, on a certaine chose qui vont évoluer, pas forcément dans le sens des communes d'ailleurs, au niveau des intercommunalités, ce n'est pas à l'ordre du jour chez nous pour l'instant mais ce sont des choses qui peuvent évoluer. La mutualisation des services, l'augmentation de la population feront que tout cela montera en puissance et cela ne peut être que du prévisionnel.

**Gilles FOUGA** : Comme gouverner c'est prévoir, il faut faire du prévisionnel.

**Monsieur le Maire** : Il me semble de je l'ai entendu cela.

**Jacques LLORCA** : je reviens à la délibération de façon plus directe. S'agit-il, de créer un poste de catégorie B de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou un poste de catégorie A, d'attaché territorial simple. Rappelant premièrement que le nouveau DGS qui est attaché simple va passer attaché principal puisque dans sa

promotion de carrière quasi automatique c'est ainsi qu'il va évoluer et que j'avais fait observer au moment de son embauche définitive qu'il fallait garder la possibilité de cette promotion interne et en même temps derrière garder le poste d'attaché principal Si on garde le poste d'attaché principal qu'il occupe pour l'instant, il n'est peut-être pas besoin de créer le poste d'attaché territorial simple qu'il occupe pour l'instant. Deuxièmement par contre est ce que la création d'un poste de rédacteur territorial ne serait pas le moyen de régulariser une situation que nous croyons être pas tout à fait normale en l'occurrence le statut du chargé de communication auprès du maire qui repose sur un support administratif vague en tout cas illégal et qui ne lui reconnaît pas les compétences qu'il déploie actuellement. Son statut est à actualiser. Est-ce que cette proposition alternative ne peut pas être éclairée en ramenant aux situations de fait plutôt que de rester dans le théorique.

**Yolande PUGLISI** : Monsieur LLORCA vous n'êtes pas sans savoir que la filière administrative est statuée d'échelons à passer. Faire du chargé de la communication un rédacteur sans qu'il passe le concours me paraît impossible à faire et illégal.

**Monsieur LLORCA** : ce n'est pas exactement cela que j'ai dit. Il ne peut pas y avoir automaticité effectivement mais promotion interne en créant le poste et en incitant à passer le concours c'est l'éventuelle possibilité de rattraper une situation qui objectivement ne reconnaît pas les compétences déployées.

**Yolande PUGLISI** : Monsieur LLORCA nous l'avons embauché ensemble et depuis son embauche avec vous et après vous nous l'avons incité à passer le concours de rédacteur.

**Monsieur le Maire** : Nous allons résumer. C'est bien un rédacteur je ne sais pas ce que cette catégorie A vient faire là

**Danielle BOURDEAUX** : si tu permets, je voudrais que Thierry donne l'explication, je l'ai eu après-midi mais je t'avoue autant que le droit privé je connais, autant j'ai encore beaucoup de mal avec le droit territorial, j'ai encore beaucoup de choses à apprendre et je reconnais ma faiblesse là-dessus. Est-ce que tu permets que Thierry prenne la parole pour expliquer.

**Monsieur le Maire** : allons-y

**Thierry AMOUROUX** : Bonsoir, le statut de la fonction publique c'est un peu un carcan. Vous avez dû voir dans le texte qui vous a été présenté que l'on vise un article de loi de la loi 84 qui prévoit que les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'assemblée. La délibération précise le grade ou le cas échéant les grades correspondants et c'est ce qu'il vous est demandé ce soir puisque que si l'on ne vise qu'un seul grade lorsque l'on trouve le bon mouton à 5 pattes s'il n'a pas le bon grade il faut repasser en conseil municipal C'est ce que l'on fait depuis 2 ou 3 mois. On avait trouvé une bonne personne rédacteur mais la personne n'est pas là, on avait trouvé un attaché, mais la personne n'est pas là. On peut ainsi naviguer et l'intérêt de réunir 2, 3 fois c'est de viser l'ensemble des grades susceptibles de répondre à cet emploi puisque c'est un emploi qui peut être effectivement de cadre et de cadre intermédiaire au travers des rédacteurs. Donc c'est pour cela que la délibération que vous avez vue 4 grades, 3 de catégories B et un de catégorie A puisque c'est l'éventail de grades que peut recouvrir ce type d'emploi. Alors il est vrai que c'est plus un emploi de cadre et comme l'a dit Madame Bourdeaux tout à l'heure, l'agent a raté d'un point son concours et donc le réussira l'année prochaine et donc sera automatiquement nommé sur un emploi existant d'attaché, comme vous l'avez dit il existait déjà dans la collectivité mais là on délibère ce soir sur une seule délibération qui nous permettra de trouver, puisque le seul grade qui nous manquait était celui de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour pouvoir nommer cette personne le 18 mai prochain. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ?

**Monsieur le Maire** : Oui il est bien de préciser que ces postes ne seraient pas pourvus immédiatement. Que c'est là aussi une prévision. ....

Merci Monsieur AMOUROUX. Tout le monde a compris ? Il est vrai que ce n'était pas évident il suffisait d'avoir l'explication

### **Adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 13 : Adhésion au programme « Vert Demain » avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (S.M.B.T.).**

**Serge CUCULIERE** : Le programme « Vert Demain » vise à accompagner les services des communes dans une gestion raisonnée des .....sur les espaces verts dont ils ont la charge. Ils prévoient également une sensibilisation des particuliers au jardinage sans pesticides. Cette opération s'inscrit dans le programme d'action du site Natura 2000 de l'Etang de Thau et dans le contrat de gestion intégré du territoire de Thau. Au niveau des enjeux, l'objectif est simple, c'est identifier les évolutions des pratiques possibles des services et ainsi réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, engrais et eau d'arrosage sur les espaces verts communaux. La démarche répond également à l'enjeu d'économie d'eau sur le territoire en identifiant les végétaux méditerranéens ou en consommateurs en eau. Le programme « Vert Demain » répond également à l'enjeu réglementaire vis-à-vis de l'utilisation des pesticides. En effet la loi Labbé du 06 février 2014 interdit aux collectivités d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades accessibles au public. Et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est peut être question que cette date soit rapprochée. Il convient donc que les communes du territoire de Thau anticipent cette évolution réglementaire. Que comprend ce programme ? Il comprend la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des pratiques phyto sanitaires et horticoles, des actions de formation pour les agents, un ..... de communication et de sensibilisation. Le volet de financement est important, le volet inventaire, diagnostic, préconisation est élaboré par un cabinet d'étude. Le budget pour une prestation extérieure varie entre 10 000 et 20 000 euros, en fonction de la taille des communes. L'agence de l'eau propose un appui financier à hauteur de 80 % aux collectivités et les 20 % restants seront mis en place par le maître d'ouvrage de cette initiative qui est le syndicat mixte. Il est intéressant de noter que l'agence de l'eau finance également à hauteur de 80 % les actions de communication, les investissements pour l'achat de matériel permettant de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement. La durée de convention est de 24 mois, qui est à signer avec le SMBT pour mettre en place cette procédure. Ce programme « Vert Demain » remplira un volet de l'agenda 21 des services communaux. Je ne vois pas quoi de plus à vous dire, sinon que il faut autoriser le Maire à signer la convention avec le S.M.B.T..

**Gilles FOUGA** : la Loi se dirige sur l'abolition de l'utilisation des produits phytosanitaires, et là vous marquez dans le texte « l'utilisation des produits phytosanitaires doit être utilisée de façon raisonnée dans un cadre réglementaire », la réglementation va aller vers l'interdiction, on ne pourrait pas un peu reformuler cette phrase ? Parce que là on continue sur une autorisation de façon raisonnée, il faudrait peut-être mettre que demain cela va être interdit et donc aller vers ce côté-là.

**Monsieur le Maire** : Sur le principe, c'est un texte qui est fait par le SMBT. Il faut savoir que l'an prochain nous allons signer autre chose sur l'application. Sur la première année, ce qui est énuméré, c'est de dire vous vous entraînez un peu et vous supprimez tous ces produits. Nous allons parler des produits phytosanitaires, tout n'est pas interdit actuellement, les plus nocifs sont interdits. La première année, nous signons pour 24 mois, mais pour être allé au SMBT dernièrement, les communes qui ont signé ce même texte l'an dernier, en ont signé un second cette année par lequel elles passent au stade supérieur en finissant de s'équiper et supprimant complètement l'usage de ces produits. C'est le SMBT qui le gère à 100 %, au niveau de la continuité et des services qu'ils représentent. Cette année, est une année de transition pour essayer de s'équiper, de prendre des conseils pour les plantations nécessitant très peu d'eau auprès des techniciens du SMBT et du conseil général. Je vous transmettrais un exemplaire du contrat pour la seconde année, qui présente des contraintes beaucoup plus importantes et pointues. 6 communes ont adhérées l'an dernier, 5 cette année, il serait bien que tout le monde signe cette charte.

Nous allons voter.

### **Adopté à l'unanimité**

**Danièle NESPOULOUS** : Ce n'est pas une question que je vais poser qui va remettre mon vote en cause. Est-ce que vous avez anticipé et est ce qu'il y a des agents susceptibles d'être formés pour l'utilisation de ces nouveaux produits.

**Monsieur le maire** : Oui nous en avons. Il y a une obligation de formation,

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire, le meilleur désherbant c'est aussi les mains, une petite bêche, c'est très bio, on ne voit pas trop les employés de la mairie circuler dans les rues comme ils le faisaient avant pour désherber les trottoirs, les bas de murs, etc. c'est dommage.

**Monsieur le Maire** : cela se fait, cela a commencé il n'y a pas très longtemps. Je rappelle aux gens et à l'assemblée que le texte prévoit que chacun nettoie son devant de porte y compris au niveau des herbes. C'est vrai que la commune a pris l'habitude de la faire mais là aussi, il y a la solution de facilité. Le gros problème que nous avons c'est le cimetière où en supprimant les désherbants cela va être difficile. Nous n'avons pas trouvé de remèdes miracles hormis de les arracher à la main dans certains endroits à désherber.

#### **Rapport n° 14 : reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2014.**

**Ghislain NATTA** : Nous allons entamer la partie financière du conseil municipal avec en premier la reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2014. Les résultats de l'exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif du budget principal mais il est prévu qu'en l'absence du vote du compte administratif avant le vote du budget de l'exercice suivant on peut reporter de manière anticipé le résultat de l'exercice antérieur. L'ensemble de ces montants seront inscrits dans le budget primitif 2015 et la délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le compte administratif 2014. On constate un excédent de fonctionnement de 1 084 247.26 euros, un déficit d'investissement pour l'année 2014 de 464 531.83 euros, pour mémoire nous avons un excédent de fonctionnement cumulé de 1 104 865.87 euros où il y a l'erreur de 20 centimes qui vous a été signalée. C'est de ma faute, j'ai lu 61 au lieu de 81 sur un chiffre. Donc nous avons une affectation à l'article 1068 en investissement sur l'exercice 2015 en fonctionnement capitalisé de 1 104 865.37 euros. Je vous demande de voter pour cette affectation de résultat anticipé.

**Jacques LLORCA** : tout simplement nous allons nous abstenir par rapport à cette proposition, lorsque l'on débattrait du compte administratif et du réalisé 2014 nous aurons certainement à déployer des argumentaires et obtenir des explications. Sur le principe affectation par anticipation qui est réglementaire bien entendu mais qui en temps ne répond en rien aux interrogations que nous pouvons avoir.

**Ghislain NATTA** : cela me va très bien, nous reprendrons au fond au moment du compte administratif.

**Monsieur le Maire** : nous allons voter

**Pour : 22**

**Abstentions : 06**

#### **Rapport n° 15 : Vote des taux de fiscalité pour l'année 2015.**

**Ghislain NATTA** : Suite aux travaux de la commission des finances, nous proposons au conseil municipal de maintenir en 2015 les taux votés lors des sessions précédentes. Je rappelle ces taux :

Taxe d'habitation le taux est de 18.46 %,

Taxe foncière propriété bâti le taux est de 23.22 %

Taxe foncière propriété non bâti le taux est de 76.08 %.

Ce sont ces taux qui sont appliqués sur les bases des valeurs locatives pour 2015.

**Jacques LLORCA** : Pareil, explications préalables de vote nous allons nous abstenir. Premièrement parce que nous l'avons un peut évoquer, vous auriez pu en simulation explorer une hausse éventuelle des différents taux, pourquoi pas et mesurer les effets prévisionnels, cela n' a pas été fait et puis deuxièmement dans le débat antérieur que nous avons eu vous référez automatiquement et simplement presque simplistement, aux problèmes ou à la problématique des bases en cherchant dans les base la solution à l'équilibre global budgétaire. Donc ce n'est pas très ambitieux et pas très imaginaire donc par conséquent nous nous abstenons tout simplement.

**Ghislain NATTA** : Sur les projections sur l'augmentation des taux je vous avais précisé en commission des finances que l'augmentation de 0.5 % du taux taxe d'habitation, foncier bâti amener sur surcoût de produit de 20 000 euros simplement. Alors que la situation actuelle qui se précise puisque nous avons un rapport de la direction des finances

publique, la situation des bases.....sont donc les 403 ou 404 logements qui sont en catégorie 7 et 8, dont certains seraient susceptibles de passer en catégorie 6 et même catégorie 5. Les bases sont un moyen et une piste qu'il ne faut pas négliger.

**Monsieur le Maire** : au-delà de l'ambition, il est intéressant de travailler les bases avant de voir qu'elles sont les ambitions. Nous avons une marge relativement importante au niveau de l'augmentation des taux mais je crois que pour ne pas s'y être attardés, pendant quelques années, l'intérêt est de travailler toutes ces bases et de voir ce qu'il adviendra lorsque toutes ces bases seront mises au niveau. Nous pourrions parler beaucoup plus sincèrement et normalement. Passons au vote

**Pour : 22**

**Abstention : 06**

#### **Rapport n° 16 : Vote du Budget primitif du Budget principal 2015.**

**Ghislain NATTA** : Nous allons passer sur le vote du budget primitif. Cela fait suite au DOB qui s'est déroulé qui a été déroulé en séance du conseil municipal le 02 février 2015 et donc en travaux de la commission des finances qui s'est déroulée le lundi 02 mars 2015.

Nous allons passer au vote puisque nous allons voter le budget en fonctionnement au niveau du chapitre. Nous allons passer au vote chapitre par chapitre, et recettes et en dépenses de fonctionnement.

En commission des finances nous avons passé un par un tous les articles, donc je ne vais pas recommencer en conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : Si vous permettez est ce que vous êtes d'accord pour que nous votions sur les chapitres complets. Nous voterons par chapitre, il s'agit de 4 votes. Nous demandons l'autorisation tout simplement

**Jacques LLORCA** : Ce n'est pas problématique pourvu que nous puissions pratiquement lignes par lignes poser les questions, faire les observations.

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas de soucis là-dessus, je préfère vous le demander car nous allons voter ligne par ligne

**Jacques LLORCA** : Nous vous l'annonçons, nous voterons contre le budget globale et nous vous expliquerons aussi globalement pourquoi.

**Monsieur le Maire** : Pas de soucis

**Ghislain NATTA** : en recettes - section de fonctionnement

Chapitre 013 atténuations des charges 673 000 euros

Chapitre 70 Vente des produits services du domaine 186 500 euros

Chapitre 73 – impôts et taxes 3 307 400 euros

Chapitre 74 – Dotations des subventions et participations 1 051 747.09 euros

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 34 000 euros

Chapitre 76 – Produits financiers 100 euros

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 21 000 euros

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section 80 000 euros.

Voilà pour les recettes de fonctionnement. Maintenant vous pouvez sur chaque ligne faire les observations ou poser des questions.

**Jacques LLORCA** : je disais comme cela nous pourrions avoir un dialogue et sera permettre à Madame PUGLISI de prendre patience puisque ce sera un dialogue.

**Yolande PUGLISI** : quel procès d'intention.

**Jacques LLORCA** : c'est un constat par rapport à la dernière fois. Alors nous prenons la section fonctionnement – Etat des dépenses.



**Ghislain NATTA** : Nous avons fait les recettes d'abord Mr LLORCA.

**Jacques LLORCA** : Si vous voulez nous partons sur les recettes. Il est beaucoup plus significatif de parler des dépenses.

Sur les recettes les questions que nous nous posons c'est au chapitre 70, tout ce chapitre est bouleversé entre le primitif 2014 et le primitif de cette année puisque je dirai presque qu'une chatte n'y retrouverai pas ses petits. Je vais vous donner quelques exemples : redevances et services à caractère loisirs pour la population c'est le code 70 632, dans le budget précédent on était dans un prévisionnel de 200 000 euros on est à 0 aujourd'hui.

**Ghislain NATTA** : Monsieur LLORCA toutes les observations que vous allez faire vont, je pense, découler du budget annexe du service enfance jeunesse. Parce que toutes les diminutions de recettes importantes qui sont faites sur le budget principal proviennent de l'intégration de ces recettes dans le budget annexe service enfance jeunesse.

**Jacques LLORCA** : c'est pour cela que j'ai pris le plus gros chiffre et que j'attendais que vous me fassiez cette réponse qui globalement va se répercuter.

**Ghislain NATTA** : elle se répercute aussi en dépenses

**Jacques LLORCA** : Tout à fait. Mais en tout cas pour dire que lorsque nous prenons ligne par ligne et pour je dirai n'importe quel élu municipal ou la population, il est toujours extrêmement difficile de comprendre pourquoi l'on passe de 170 000 à 0, etc etc. ensuite je prendrai par exemple le 73, impôt et taxes, une ligne 7321 attribution de compensations. S'agit-il, je crois de c'est cela, du reversement de la CCNBT.

**Ghislain NATTA** : oui, c'est la somme qui a été mise en place lors de l'adhésion à la taxe professionnelle unifiée et qui ne bouge pas depuis.

**Jacques LLORCA** : c'est exactement la remarque que nous voulions faire, c'est que depuis le début elle n'a pas bougé. Or bien des choses ont bougées autour et est-ce que l'on pourrait espérer ou négocier que l'on puisse se voir rétrocéder une somme plus significative. Puisque la participation économique et fiscale de Poussan à la globalité de la CCNBT n'a pas diminué et par contre cette somme reste figée ne serait-ce que par rapport à l'inflation, elle n'a pas évoluée et puis par rapport à tout le reste non plus.

**Monsieur le Maire** : Pour information, nous en avons parlé dernièrement en bureau de la CCNBT, plusieurs élus ont émis le souhait que l'on y revienne. Donc nous allons revenir dessus très prochainement puisque cette commission ne s'est jamais réunie. Quand cette somme a été attribuée, pendant 5 ans on ne pouvait pas la toucher. Au bout de 5 ans, nous avons demandé 300 000 euros supplémentaires et le Président qui est quelqu'un qui a roulé sa bosse en politique a supprimé cette année-là tous les fonds de concours à tout le monde pour donner les fonds de concours à Poussan. Ce qui ne me satisfaisait pas surtout que tous mes collègues étaient contre moi. Ils ont râlé, mais c'était une entente politique, signifiant qu'on le donnait cette année-là comme cela il n'avait pas à nous donner les 300 000 euros par la suite. La première année Poussan a touché 180 000 et encore ils m'ont imputé de 20 000 parce qu'ils se sont débrouillés pour me les enlever. Et quand on pouvait le toucher, l'ensemble des autres communes n'avait pas été d'accord et le Président qui a rebondi là-dessus à donner 100 000 euros. Prochainement c'est quelque chose qui peut bouger si l'on en émet le souhait, donc il se peut qu'il y ait une réunion dans l'année pour faire bouger la chose. Certaines communes ont été surévaluées lors de ce transfert. Je ne sais pas trop comment cela s'est calculé à l'époque. Autant Mèze est à peu près dans les clous, mais on était sur la Taxe Professionnelle en grande partie et Poussan qui serre beaucoup sur la TP concernant Mèze notamment, et même qui l'avait dépassé les trois dernières années aurait dû être beaucoup plus près de la somme qui est donnée à Mèze qui est de l'ordre de 880 000 euros, à Poussan c'est de l'ordre de 551 000 euros. Certains élus de la communauté souhaitent revenir là-dessus.

**Jacques LLORCA** : Et au conseil municipal aussi.

**Ghislain NATTA** : Nous allons passer aux dépenses. Est-ce que tout le monde a eu la liste complète des dépenses ?  
La page 16 sur la maquette.

Donc au niveau des dépenses

Chapitre 011 – charge à caractère général 1 079 500 euros

Chapitre 012 – charge de personnel : 2 433 000 euros

Chapitre 014 – Atténuation des produits 59 000 euros  
Chapitre 65 – autre charge de gestion courante 771 000 euros  
Chapitre 66 – charges financières 218 500 euros  
Chapitre 67 – charges exceptionnelles 20 747.09 euros  
Chapitre 022 – Dépenses imprévues 32 000 euros  
Chapitre 042 amortissements 116 000 euros  
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement 624 000 euros.

**Jacques LLORCA** : En terme de document on part sur la page 14 du tableau détaillé, page 15 pardon. Dans les constats, une constatation louable, en prévisionnel vous maintenez 200 000 euros sur l'énergie électricité, pour un réalisé de 207 000, c'est du raisonnable maîtrisé et l'on ne peut que l'apprécier. Si on prend un peu plus loin la fourniture de petits équipements, le 60 632, il semble que vous vouliez faire un effort puisque par rapport à un prévisionnel de 70 000 vous descendez à un prévisionnel de 60 000 euros mais le réalisé était de 70 000 euros donc il y a une ambition louable et il sera intéressant de voir si elle peut être réalisée.

**Ghislain NATTA** : Nous sommes toujours sur la problématique du budget annexe.

**Jacques LLORCA** : cela ne fait rien, je crois que nous avons envie d'énumérer les choses pour ensuite les confronter à la réalité. Sur les contrats de prestation de services, puisque vous annoncez un 200 000 euros, c'est le compte 611 par rapport à un précédent de 188 000 euros et par rapport à une réalisé de 185 000 euros. Donc il est probable que ce sera dans les mêmes eaux. Une question sur les locations mobilières article 6135, 65 00 euros, ce n'est pas le chiffre qui nous interpelle mais qu'elles sont les locations mobilières ?

**Ghislain NATTA** : Ce sont les locations de matériel et d'équipement. Ce ne sont pas des locations immobilières.

**Jacques LLORCA** : c'est par exemple le tracto-pelle, l'élévateur et vous maintenez ce chiffre alors que quelque part dans le DOB vous aviez annoncé des acquisitions de matériel assez significatives que l'on retrouve en investissement et vous maintenez quand même le chiffre.

**Ghislain NATTA** : L'achat du tractopelle n'avait pas un impact significatif sur la location mobilière. Le gros impact c'est le camion et nous avons décidé de le garder en location.

**Jacques LLORCA** : D'accord, sur un chiffre moins important et c'est ce qui peut nous interpeller, le 61524 entretien bois et forêt. S'agirait-il de l'agenda 21.

**Ghislain NATTA** : Pas du tout

**Jacques LLORCA** : la somme devenant faible et le réalisé presque ridicule 712 euros en 2014, cela nous paraissait inquiétant par rapport à la volonté effective de réaliser l'Agenda 21. Par contre dans l'entretien de matériel roulant, 61 551 en prévisionnel vous montez à 35 000 euros pour un prévisionnel antérieur de 20 000 euros. Cela veut dire que là aussi il y a un vieillissement du matériel et que cela va coûter plus cher pour le maintenir.

**Ghislain NATTA** : j'ai repris le réalisé de 2014.

**Jacques LLORCA** : On retrouve cette même inquiétude sur la ligne maintenance 61 556 puisque vous passez de 30 000 euros à 50 000 euros. Cela s'aggrave, j'imagine que c'est le même problème. Puisque là on augmente carrément de 22 000 euros en prévisionnel.

**Monsieur le Maire** : Nous avons beaucoup plus de véhicules, il y a une partie d'explications là-dessus.

**Jacques LLORCA** : oui mais s'il augmente sur du neuf

**Monsieur le Maire** : il y a quand même de l'entretien.

**Jacques LLORCA** : oui mais on double presque

Monsieur le Maire : Nous n'achetons pas que du neuf. C'est du matériel qui n'est pas très vieux notamment les voitures. Nous les achetons en saisie et qui dépassent rarement les 20 000 ou 25 000 kilomètres lors de l'achat mais il est vrai qu'elles nécessitent un entretien que +l'on n'a pas sur une voiture neuve. Ce qui ne justifie peut être pas cette différence mais c'en est une grande partie.

**Jacques LLORCA** : au 6226 les honoraires de ..... et d'actes de contentieux. Les honoraires vous étiez en prévisionnel antérieur de 40 000 euros, cette fois ci vous êtes à 65 000 euros, ce qui est sans doute réaliste puisque vous avez réalisé en 2014 63 000 euros et des poussières, ce qui veut dire que le climat ne s'améliore pas puisque si on met en route des contentieux ou si on les subit.....

**Ghislain NATTA** : ce ne sont pas que les contentieux Mr LLORCA, il y a les honoraires des cabinets d'expertise sur Sainte Catherine et autre. Il n'y a pas que du contentieux.

Jacques LLORCA : il serait bien d'avoir un inventaire de ces honoraires parce que au fur et à mesure que nous nous rencontrons, nous entendons un début d'externalisation pour traiter différentes questions, des recours à des cabinets d'expertise, et effectivement cela se facture. Donc nous nous apercevons que par rapport à il y a deux ans le prévisionnel et le réalisé sont augmentés. IL serait quand même intéressant d'avoir l'inventaire de cette évolution. Ensuite au 6232, là c'est un peu plus interpellatif, « Fêtes et cérémonies » vous étiez sur un prévisionnel de 70 000 euros, vous reconduisez le même prévisionnel de 70 000 euros mais dans le réalisé vous êtes à 96 800 euros. Par quel coup de baguette magique pour descendre d'un quart pratiquement dans ce prévisionnel.

**Ghislain NATTA** : Nous en avons parlé en commission des finances, je vous ai envoyé par mail aujourd'hui le décompte des opérations des fêtes et cérémonies.

**Jacques LLORCA** : c'est l'occasion de dire que c'est important d'avoir une commission des finances à une date donnée. C'est un peu compliqué jusqu'au jour du conseil municipal de recevoir des documents qui modifient en bien jusqu'au dernier moment les éléments de réflexion et d'échange que nous pouvons avoir. I

**Ghislain NATTA** : sur les fêtes et cérémonies nous n'avons rien modifié, c'est seulement que je vous ai envoyé le document aujourd'hui et je le regrette.

**Jacques LLORCA** : Le différentiel est bien de 26 000 et si vous arrivez à maîtriser et à descendre tant mieux, c'est très bien. Mais tout à l'heure nous avons un début de débat sur les temporaires, sur les remplacements, le cout des remplaçants, mais à un moment donné dans le budget c'est important que presque savoir à l'avance, ce que peut coûter le surplus des remplacements.

**Ghislain NATTA** : Nous avons travaillé sur ces « fêtes et cérémonies » car le dérapage nous a semblé important et il fallait donc réagir. Nous nous sommes réunis au niveau des adjoints et avons établi un nouveau budget sur 70 000 euros en donnant des priorités et en faisant en sorte d'avoir des codes de gestion par activité. « Fêtes et cérémonies » nous avons 63 500 euros, manifestations scolaires 3 000 euros, soirée des champions 700 euros, le budget communication 8 700 euros, la fête locale c'est un problème qui est en suspend et nous allons le régler avec le carré d'as . Nous avons 75 900 euros de dépenses brutes au niveau de « Fêtes et cérémonies » et nous avons des prévisions de recettes à hauteur de 5 900 euros cette année. Nous avons un prévisionnel net de 70 000 euros.

**Jacques LLORCA** : si nous avons le temps et la patience, il serait intéressant à ce moment de la discussion d'aller explorer de façon très précise le fonctionnement du Carré d'As. Qui paye quoi, entre la mairie et le carré d'as, comment se répartissent les recettes, qu'elles sont les vrais recettes du carré d'as, puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'une enquête sur les finances du carré d'as est en cours, qui est partie du procureur de la République. Donc, il est clair que vous prenez conscience en diminuant à 70 000 euros que ça a dérapé quelque part de façon sérieuse.

**Ghislain NATTA** : ça n'a pas dérapé, on remet les choses dans un cadre duquel elles n'auraient jamais dû sortir.

**Pierre CAZENOVE** : Je ne sais pas si ce sera noté au PV. 2014 était quand même une année électorale. il faut le dire, c'est une précision intéressante.

**Jacques LLORCA** : je reviens aux chiffres, les lignes suivantes « catalogues et imprimés et publication » 6336 et 6237,

c'est intéressant de lire vos chiffres, sur les catalogues, fort louable prévisionnel 8 000 euros, prévisionnel de cette année 5 000 euros. C'est bien

**Florence SANCHEZ** : Sur les catalogues, la différence de 3 000 euros, c'est simplement la renégociation des devis concernant l'impression des bulletins municipaux.

**Jacques LLORCA** : je n'avais pas formulé ma question en fait, je relis le 6236 et le 6237 et je fais observer que nous passons de 8 000 euros à 5 000 euros et c'est très bien, mais que pour les publications, nous passons de 3 000 euros à 8 000 euros. Si nous faisons les deux chiffres ensemble cela coûte plus cher au total de 2 000 euros. Que dans le détail un côté améliore c'est positif, l'autre côté n'améliore pas significativement, au contraire. C'est pour cela qu'il est intéressant d'avoir l'explication sur chaque ligne.

**Ghislain NATTA** : en plus d'avoir une explication pratique, il y a une explication technique puisque nous avons été obligé à la demande de la Trésorerie d'affecter certaines dépenses sur un compte ou un article différent.

**Jacques LLORCA** : Mais votre réponse est ésotérique, personne ne comprend rien

**Ghislain NATTA** : Vous comprenez quand même que niveau technique on a des dépenses qui sont imputées sur un article, et qui maintenant seront appliquées sur un autre article.

**Jacques LLORCA** : cela commence à être mieux compris et la réponse précédente était beaucoup plus précise. Une question sur le 6247 les transports collectifs qui passent de 16 000 euros en prévisionnel à 11 000 euros. Que sont les transports collectifs ?

**Ghislain NATTA** : ce sont les transports pour les enfants avec les bus.

**Monsieur le Maire** : Transports pour les classes transplantées, la piscine et le reste. Il faut savoir qu'à Poussan, et cela aussi est exceptionnel, c'est la commune qui finance tout. Il n'y a pas cela ailleurs. Je ne compare pas toujours avec ailleurs mais finalement nous ne sommes pas si mauvais que cela. Nous avons beaucoup de choses que les autres n'ont pas et qu'apparemment les gens n'apprécient pas, car c'est telle ment une habitude.

**Jacques LLORCA** : ce n'est pas ce que l'on dit !

**Monsieur le Maire** : mais je le dis quand même, je me fais plaisir tout comme Pierre qui abordait le sujet de l'année électorale, je peux me faire plaisir de temps en temps. Ce que disait Ghislain NATTA, c'est le transfert par rapport au service enfance jeunesse qui fait ce différentiel. Il était important de préciser que tout le transport était payé par la commune alors que la plupart du temps, c'est la coopérative scolaire qui finance les transports. C'est une précision car ce n'est pas une somme dérisoire.

**Jacques LLORCA** : sur le 6283 « Les frais de nettoyage des locaux » on était sur un prévisionnel de 2 000 euros et là on passe à un prévisionnel de 12 000 euros. Est-ce que cela correspond à la thèse d'externalisation des services. Le fait que cela coûte plus cher .....

**Ghislain NATTA** : Mathématiquement c'est plus cher c'est sûr, il faut quand même retirer le temps de personnel qui se consacre à une autre tâche.

**Jacques LLORCA** : Ce qui interpelle donc sur le qualitatif, la formation, l'adéquation du personnel aux tâches qui leur sont confiées dans une politique de ressources humaines. Derrière c'est ce qu'il faut dire pour interpréter ce chiffre. Le 6251 que j'ai sauté sans faire exprès, « voyages et déplacements » qui passe de 1 000 euros à 4 500 euros. Or ce n'est pas énorme mais qu'est ce ?

**Ghislain NATTA** : c'est tout simple c'est pour payer les frais de déménagement du DGA qui est un fonctionnaire titulaire qui vient du Nord Pas de Calais.

**Jacques LLORCA** : c'est réglementaire et obligatoire ou c'est une option ?

**Ghislain NATTA** : c'est obligatoire.

**Jacques LLORCA** : Les charges de personnel, je pense que c'est la bascule.

**Ghislain NATTA** : Nous en avons parlé en commission des finances puisque nous avons prévu en dépense prévisionnelle 83 000 euros et lorsque nous avons payé la 1<sup>ère</sup> facture, au niveau de la Trésorerie, on nous a demandé de le réimputer dans le compte 012 sur un compte spécial.

**Jacques LLORCA** : une question globale, le 24111, « rémunération principale des titulaires » on était à 1 164 000 euros en prévisionnel l'an dernier, on passe à 1 108 000 cette année. Est-ce que l'explication est dans le départ de la DGS, le nouveau DGS coutant moins cher, dans des départs à la retraite qui ne sont pas renouvelés, comment on explique cette diminution globale.

**Ghislain NATTA** : Je n'ai pas raisonné à partir des postes fermés ou ouverts mais à partir des salaires payés en janvier et février et j'ai tablé sur toute l'année en tenant compte des augmentations d'échelons, de grades, etc

**Jacques LLORCA** : le 64118 « Autres indemnités titulaires » dans nos lignes comptables quand on a le mot autre c'est un peu flou, et quand les sommes sont importantes c'est un peu agaçant. C'était 0 dans le précédent budget, c'est 131 000 euros cette fois ci, comme d'ailleurs la NBI et les indemnités de résidences qui étaient 0 et qui passent à 26 000 euros. Que se passe-t-il ?

**Ghislain NATTA** : ce qui se passe, Monsieur AMOUROUX vient de me le signaler c'est comme je le disais tout à l'heure, des sommes qui étaient payées en totalité au 74111 en 2014 sont réparties au 74118 en 2015. Il faut rapprocher toutes les sommes du 74111, 74112 et 74118.

**Jacques LLORCA** : d'accord et pour lever le mystère, le 6488 « Autres charges » on passe d'un 0 à 85 000 euros

**Ghislain NATTA** : c'est la dénomination du 6488, ce n'est pas moi qui l'ait inventé, et donc c'est ce qui était prévu en compte 67, .....qui ont été intégré dans le compte 012.

**Jacques LLORCA** : Traduisez parce que là tout le monde nage, les numéros c'est très bien mais très concrètement cela correspond à quelle situation.

**Ghislain NATTA** : Cela correspond à la situation de Monsieur BOMPARD qui est toujours à la charge de la commune et donc au niveau de la commission des finances nous avons fait une provision pour charge exceptionnelle de 85 000 euros sur un compte 67 et nous l'avons reporté sur le 012 sur cet article.

**Jacques LLORCA** : autrement dit c'est l'agent qui depuis 2002 n'est plus à la mairie mais qui continue d'être salarié et le contentieux se termine quand ?

**Monsieur le Maire** : Concernant ce contentieux, il faudra que l'on prenne peut être la décision, comme font certains de mes collègues, de prendre un détective privé pour prouver qu'il travaille. Sinon, il peut arriver jusqu'à la retraite tranquillement s'il ne travaille il n'y a pas d'extinction là-dessus. Il me semble que nous vous l'avons déjà expliqué, c'est vrai pour que tout le monde en profite, le Trésorier payeur général de l'époque, avait interdit que nous versions ces sommes ce qui fait que nous avons 3 ans de reliquat. Ces sommes nous sommes obligées de les payer, c'est un dû.

**Gilles FOUGA** : c'est un licenciement ?

**Monsieur le Maire** : il a été mis en surnombre, dans l'enseignement, c'était un poste qui n'existait pas. L'inspecteur d'académie a décidé de faire respecter la réglementation et de supprimer ces statuts. Certaines communes les ont intégrer dans d'autres postes, comme Frontignan ou Sète. Il n'a pas voulu être réintégré même si au dernier moment il a voulu changer d'avis. Cela s'est relativement mal passé et nous l'avons mis en surnombre comme suppression de poste.

**Gilles FOUGA** : cela traîne, je veux dire par là qu'il y a des procédures pour éviter ce genre de choses. Ce n'est pas le privé mais il y a des similitudes et qu'à partir du moment où l'on sait que l'on ne peut pas reclasser l'individu on peut dès le départ procéder à un arrangement financier plutôt que de faire traîner cette situation depuis 2002.

**Monsieur le Maire** : La fonction publique ne fonctionne pas comme cela. Il faut savoir qu'il m'a insulté en conseil municipal, j'ai porté plainte. Et ceci c'est fait à l'époque où la gendarmerie et la police ont changé de statut et cette plainte s'est perdue. Ce qui veut dire que s'il avait été condamné et il aurait été condamnable, la procédure aurait été différente. Le directeur du centre de gestion a changé, nous avons tout essayé.

**Gilles FOUGA** : je pense sincèrement, mais c'est au fond de moi et je me trompe peut être et cela n'engage que mon jugement, à ce moment-là on a du faire une erreur pour traiter ce problème-là. Je dis simplement que c'est mon avis.

**Monsieur le Maire** : Il y en a très peu qui ont le garage de se mettre sur une voie de garage jusqu'à la retraite. Et bien cela existe et le cas spécial est là. Même si je sais que l'on va le défendre car il faisait ce qu'il n'avait pas à faire et nous l'avons découvert en arrivant et nous n'en avons pas fait état, car des personnes ici étaient présentes à l'époque, de la majorité comme de l'opposition, et là personne n'avait rien dit car ce statut était illégal, qui a duré ce qu'il a duré et le résultat a été que nous l'avons mis à disposition du centre de gestion, entre temps il avait un diplôme de catégorie B, il aurait pu se recaser dans cette catégorie sans problème, mais il a préféré être à disposition du centre de gestion. Comme ce statut n'existait plus, il nous était difficile de lui proposer quelque chose qui n'existait plus. Il faut savoir que le centre de gestion fait trois propositions d'emploi et au bout de 3 refus ils vous excluent. Il n'y a pas eu de propositions car ce poste n'existait pas tout simplement.

**Gilles FOUGA** : cela confirme bien ce que j'ai dit, c'est qu'initialement il y a quelque chose qui a été fait et qui n'était pas dans les règles et que l'on subit aujourd'hui.

**Monsieur le Maire** : oui, nous sommes bien d'accord.

**Gilles FOUGA** : je pense qu'il y avait avant des gens à la tête de la mairie qui ont suivi.

**Monsieur le Maire** : non mais peu importe qui. Il y avait quelque chose qui n'était pas légal et que nous subissons.

**Danièle NESPOULOUS** : Je ne me prononcerais pas sur la légalité ou l'illégalité car je ne connais pas suffisamment le dossier. Je tiens simplement à souligner la façon dont cela fait en conseil municipal. J'ai été la seule à prendre la défense d'un agent communal qui a été lynché en conseil municipal. Sa réaction se déduit de ce comportement-là qui a été innommable.

**Monsieur le Maire** : Vous n'avez sûrement pas subis ce que l'on a subi y compris quelqu'un qui prenait des cachets et dormait 8 heures par jour dans son bureau.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est une information invérifiable donc à ne pas dire en conseil municipal ;

**Monsieur le Maire** : je le dis haut et fort et je suis enregistré.

**Danièle NESPOULOUS** : Vous n'aviez pas à le dire

**Monsieur le Maire** : Ne vous en déplaise, je le dis et même si cela vous déplaît. Je le dis car c'est la vérité.

**Danièle NESPOULOUS** : ce n'est pas à dire en conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : nous allons arrêter là cette discussion.

**Jacques LLORCA** : Les 014 «atténuations de produits » qui est prolongé par le 739115 « prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU », sur un prévisionnel en 2014 de 44 000 euros vous passez à un prévisionnel de 59 000 euros, je rappelle que lors du DOB, il a été évoqué plusieurs choses. D'abord que que.....pénalisé en 2014 et même que nous aurions été exemptés. Et là nous découvrons que l'on provisionne de 59 000 euros, or en fait nous avons les éléments de réponse. Je fais semblant de poser la question. Nous savons, pour le rappeler à tout le monde, qu'au 1 er janvier 2013 le constat ..... à Poussan était de 22 au total, que le nombre de résidences principales était de 2 168 et donc que le taux de logements sociaux à Poussan n'était que 1.01% alors que la loi fait obligation de 20%. Donc nous étions très loin de cette réalisation. Par contre sur le programme 2011 –

2013, l'objectif fixé par l'administration préfectorale était de réaliser 20 logements, ce qui a été fait objectivement avec deux logements au riverain, 14 logements à la Capoulière, 1 financé par l'ANAH, cependant nous sommes loin du total de l'obligation. Un inventaire est en cours et en réalité nous sommes panélisables sur l'année 2014 et si nos renseignements sont bons, nous avons été signifiés d'une pénalisation de 56 752 euros et non pas 44 000 euros, ce qui tendrait d'ailleurs à légitimer que vous annonciez un 59 000 euros pour l'année prochaine si tout va bien. Il faut continuer à réaliser des logements sociaux pour s'approcher de l'obligation et vous allez recevoir un courrier de la Préfecture passant commande, si j'ose dire, du respect de la Loi, c'est-à-dire de 25% et non pas une obligation à 20%. Ce qui augmente le risque de pénalisation puisque celle qui nous est infligée c'est le plancher de pénalisation. A une date récente, une des adjointes a pris la parole en public annonçant qu'un programme de construction était projeté mais qu'apparemment les retards de l'Etat ne permettant pas de réaliser immédiatement les choses, cela nous mettrait très en retard à Poussan. Pouvez-vous nous dire quel est ce programme et confirmer ou infirmer l'analyse que je viens de faire.

**Monsieur le Maire :** Effectivement nous avons un courrier du Préfet, après je ne sais pas si les services ne suivent pas, j'ai rendez-vous au début du mois avec le Secrétaire Général pour lui montrer que le Préfet devait nous retirer ces 44 000 euros, nous en avons parlé. Et deux mois après nous avons parlé du courrier qui avait été reçu nous disant que l'on ne nous imposait pas ces 44 000 euros puisque nous étions en train de faire 18 logements. Nous considérons que vous avancez même si c'est lentement. Donc nous vous supprimons cette pénalité. Derrière ils ont continué de les prélever, y a-t-il eu un couac, il va falloir que le Préfet se justifie, de même que le courrier signé de sa main, je ne pense pas que quelqu'un le signe pour lui et pourquoi le contraire a été fait. Deuxième point, sur l'année qui suit, vous savez que je fais partie, même si j'y vais moins souvent, du conseil d'administration d'Hérault Habitat, sur les deux années qui suivent, c'est-à-dire 2014 – 2016 nous faisons partie des communes qui n'étaient pas pénalisées. Je vais intervenir par rapport notamment sur ce qui avait été prévu l'an dernier et qui n'a pas été tenu. C'est exceptionnel car habituellement ils tiennent parole. C'est un courrier officiel et nous allons voir quelle sera la position du Préfet auprès de ses services et de la commune et voir sur les années 2014-2016 nous avons été exonérés. Nous allons vérifier tout ce qui peut être vérifié. Et pour information en parlant de logement social, il est très facile pas forcément pour les services de l'Etat mais pour les ministres qui ont pondu ces textes, de vérifier que mis à part dans les grandes villes.....de passer à 25 %. Sur les prévisions nouvelles passer à 25% pourquoi pas. Mais sur les prévisions nouvelles, tout le monde va être taxé. Sur tous les nouveaux projets qui nous devront exécuter nous serons à 25 %, mais vous avez pu voir que sur Balaruc les Bains, le Préfet va préempter les terrains. Si vous faites un sondage que tout village demandant qui est favorable aux logements sociaux vous aurez 99.5 % de personnes qui seront favorables et quand vous rentrerez dans le détail pour confirmer le lieu de construction, les gens ne sont plus d'accord. Pour ceux qui existent actuellement, que ce soit la Capoulière ou il y en a 18, ou les premiers, j'aurai pu faire 150 logement et nous n'en ferons que 32 ou 33. Le résultat est que nous sommes sur des lotissements existants. Cela a été un choix municipal à l'époque. Nous avons privilégié la qualité. Il faut éparpiller les logements et non les grouper. Les services de l'Etat confondent le milieu rural et urbain ou les problèmes ne sont pas les mêmes. Quand vous faites des blocs de 60 ou 80 logements, vous savez que vous allez avoir des soucis. Le choix qui a été fait à l'époque s'est appuyé sur la qualité et non la quantité au détriment de la pénalité. Peut être à l'époque étions nous limite au niveau de la population et nous n'étions pas dans l'obligation comme maintenant. Le seul sur le secteur qui soit à jour sur cette obligation, c'est Sète et encore ils sont à 19.90%. Tous les autres sont loin. Balaruc les Bains n'a plus de terrains constructibles donc le Préfet va préempter pour la construction de logements. Quand nous disons que les services de l'Etat nous pénalisent, et les problèmes que nous avons pour faire avancer le PLU, les lois qui sortent tous les 15 jours.....la future ZAC solutionnera beaucoup de problèmes. Nous pourrions justifier les 25 % voire 30%. Le logement social est un gros problème et faire appliquer ces lois dans le milieu rural est difficile. Les logements sociaux sont un point très sensible pour moi car c'est quelque chose qui est appliqué un peu aveuglément. Je le dis publiquement et je le dirai au Préfet aussi, j'avais l'impression qu'il avait bien entendu ce message.

**Danièle NESPOULOUS :** Pour en revenir à ce que vous venez de dire, ce n'est pas le logement en soi qui est un problème puisque la majorité des Poussanais est éligible s'ils en faisaient la demande. Ce qu'il faut leur dire pour les rassurer c'est qu'un grand nombre de Poussanais pourrait accéder au logement social, le problème c'est ensuite l'attribution de ces logements sociaux et le respect de la mixité sociale, mais le logement social n'est pas un problème en soi.. Ce ne sont pas les gros projets qui se faisaient dans les villes qui seront acceptés, ce sont des logements adaptés aux nouvelles exigences qui ne sont pas de gros ensembles et de grosses concentrations. Il faut aller dans ce sens-là, c'est une chance pour ceux qui ne peuvent accéder autrement que par le logement social.

**Monsieur le Maire :** 75 % est éligible

**Pierre CAZENOVE** : j'allais aller jusqu'à 80 %

**Monsieur le Maire** : Nous sommes entre 75 % et 80 % car la population augmente. Il faut savoir qu'il y a plusieurs types de logements sociaux. Il y a de moins en moins d'aides au niveau de l'Etat qui sont indexées sur le livret A. Le calcul est un peu complexe. Actuellement ce logement est un peu au creux de la vague malgré l'annonce ministérielle faite. L'attribution est simple. 30% reviennent au service de l'Etat, Conseil Régional et Conseil Général, c'est 30% qui vous échappent. Après les choix sont faits en commission, le maire a son mot à dire puisqu'il siège à cette commission. Sur le principe, 3 dossiers sont présentés par logement, ce sont des dossiers confidentiels qui indiquent les salaires, les loyers. Pour les 18 logements il va y avoir 300 demandes, certains dossiers aussi éligibles que d'autres. Des choix sont faits par les services sociaux d'Hérault Habitat qui rejoignent très souvent les choix de cette commission.

.....

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire pour clore le débat, l'amende est là pour nous rappeler que l'on enfreint la loi, je pense qu'on ne peut pas, moi je ne suis pas fier des 1% de Poussan

Monsieur le Maire : Moi non plus

**Pierre CAZENOVE** : Nous avons un retard à rattraper, je serai heureux que l'on soit à 6, 7, 8% et si tout le monde l'était, peut-être qu'il n'y aurait pas des lois pour imposer à tout le monde 25%.

**Monsieur le Maire** : c'est un vœu, mais nous ne sommes pas fiers des 1%

**Monsieur le Maire** : peut-être et l'on était censé ne pas avoir de pauvres ni d'handicapés, finalement c'était le village idyllique à une époque

**Jacques LLORCA** : je continue mon questionnaire, vous savez Monsieur le Maire que comme au Ministère des finances la direction des services financiers peut avoir un pouvoir difficilement contrôlable par le purement administratif et que c'est à la direction des finances que se prennent les décisions vraies.

**Monsieur le Maire** : oui, sauf que les ordres partent quand même du Préfet.

**Jacques LLORCA** : des fonctionnaires peuvent ne pas appliquer des ordres qui sont incohérents. Nous passons au 6574 «subventions au fonctionnement des associations et personnes privées » alors le prévisionnel précédent était de 199 400 euros et là nous sommes à 110 500 euros que l'on retrouve dans une délibération à venir, pour un réalisé de 188 200 euros, donc là il y a une chute très importante de ce prévisionnel dont il serait instructif de savoir comment on passe à une diminution de l'ordre de 44.5%.

**Monsieur le Maire** : Vous le verrez par la suite, on peut d'ores et déjà donner une explication. Nous nous sommes rendu compte que certaines associations épargnaient, c'est bien d'épargner y compris avoir des livrets A et peu importe le livret, avec des sommes conséquentes. Ces associations font partie de cette diminution.

**Jacques LLORCA** : au 6748 « autres subventions exceptionnelles » on voit apparaître par rapport à un 0 prévisionnel, un nouveau prévisionnel à 17 300 euros. Est-ce que quelque part cette charge exceptionnelle va venir en atténuation de la baisse que vient de souligner à l'instant.

**Ghislain NATTA** : je vais vous répondre globalement puisque nous allons détailler dans le rapport suivant. Sur l'attribution globale l'an dernier nous avons attribué effectivement 188 200 et l'on n'avait pas attribué tout ce qui était prévu au budget. Nous avons décidé y compris la subvention pour la crèche de 35 000 euros. Nous avons annoncé dans le DOB 20% de diminution. Si l'on ajoute à ces 110 500 euros la subvention de la crèche qui est passée dans le budget annexe nous sommes à 150 500 euros. Si l'on fait 188 200 moins 20% on tombe à 150 500 euros. Nous avons exécuté exactement ce qui était prévu au DOB. C'est exact de les 17 300 euros ne sont pas ciblés et nominatifs et vont permettre de faire face à des demandes exceptionnelles.

**Jacques LLORCA** : quand les protestataires protesteront on pourra aller piocher



**Ghislain NATTA** : non, quand les besoins se feront sentir.

**Jacques LLORCA** : oui, mais c'est un autre langage. je traduis immédiatement préoccupation de terrain. Autrement dit cela ressemble en partie à un tour de passe-passe. Non affecté d'abord 17 500 euros pour le garder en poire pour la soif par rapport à ce qui va se passer lorsqu'on notifiera que tel ou tel s'est fait enlever une partie significative....

**Ghislain NATTA** : Nous l'avons déjà fait l'an dernier puisque nous n'avons pas tout distribué sauf que techniquement il nous a été demandé de séparer les deux affectations

**Jacques LLORCA** : sauf que l'année dernière le montant global était considérablement plus important, je ne vais pas singer ce que disait Pierre CAZENOVE tout à l'heure mais que si on prend les chiffres à cheval sur 2014-2013 et là aussi on peut rentrer dans le détail s'il le faut, selon les types d'association, on va aller vérifier qu'en période électorale s'est intéressant d'avoir mis des sommes importantes. Je ne prends qu'un exemple, le carré d'as à 60 000 euros redescendu à 50 000 euros et qui là va redescendre à 25 000 euros, excusez-moi de vous dire que ce n'est pas anecdotique, c'est de la gestion qui devient pure et dure et tant mieux, mais en faisant de la rétro c'est-à-dire que de 25 000 euros à demain à 60 000 euros avant-hier il y a quand même une interprétation que vous me permettrez d'avoir publiquement.

**Ghislain NATTA** : Sur les recettes globales, Monsieur LLORCA, on perd 90 000 euros sur la DGF et on perd 59 000 sur la CRU, cela fait presque 150 000 euros.

**Jacques LLORCA** : nous sommes bien d'accord, d'ailleurs si vous permettez, j'aurai attendu que dans ce conseil municipal, d'autres personnes que vous montent au créneau, il y a des candidats aux élections départementales qui pourraient prendre la parole et protester contre la carence de l'Etat. Il y en a une qui n'est pas là mais une qui est là de la majorité du conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : au-delà de cela, effectivement tout le monde pouvait contester ce qui se passe avec l'Etat, mais l'AMF et toutes les communes de France sont vent debout contre cela sauf que nous sommes incapables de nous faire écouter car nous ne mettons pas les moyens pour nous faire écouter. Il est facile de dire que l'on est contre mais les gens ne s'expriment pas beaucoup ; Nous verrons ce que vont donner ces élections, les gens s'exprimeront peut être d'une autre façon. Mais ce que j'ai aussi à dire est que l'an dernier nous avons trois sommes conséquentes qui avaient été oubliées d'être versées sur 3 ou 4 associations et donc il a fallu réajuster ce qui équivaut à environ 20 000 euros presque 30 000 euros et cela avait été passé en conseil. L'an dernier cela a été rajouté parce que les associations n'avaient pas demandé ce qui leur était dû. Au niveau de la comptabilité, nous attendons les demandes.

**Jacques LLORCA** : je crois que là vous nous avez éclairés sur un certain nombre de points.

**Pierre CAZENOVE** : Nous voulions rebondir, puisque tout le monde est en train de donner des coups de vis, serrer la ceinture. Nous voulions proposer une réduction de 20% des indemnités des adjoints, donc c'était une proposition à faire au conseil municipal ce soir, participons tous à l'effort de solidarité et de nous allons dire rééquilibrage du budget, temps de crise, etc Maintenant si vous voulez l'augmenter vous pouvez aussi, il n'y a aucun problème là-dessus. Ça c'est de la polémique.

**Yolande PUGLISI** : Nous aurions pu l'augmenter, nous ne l'avons pas fait.

**Monsieur le Maire** : Nous sommes une commune où les adjoints sont le moins rétribués, vous l'avez vu dans la presse. Nous sommes surpris y compris sur les délégués des sommes qui sont données dans d'autres communes. IL est vrai que nous sommes assez vertueux là-dessus. En fonction des heures passées, c'est quelque chose qui existe, il ne faut pas le mettre au maximum non plus et effectivement serrer la ceinture ; à un moment à force de ne pas manger on en meurt. Nous serrons sur tout y compris sur les choses que l'on ne voit pas

**Jacques LLORCA** : J'oublie une ligne qui est dans le même état d'esprit en quelque sorte. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus, le 656. C'était 0, cela reste 0 et justement Monsieur le Maire, je vous prends au mot, vous avez raison, les adjoints travaillent beaucoup, les élus travaillent beaucoup et même quand ils sont minoritaires, ils travaillent beaucoup. Pour en tout cas les minoritaires, ils travaillent sur leurs deniers propres exclusivement. C'est-à-dire que nous n'avons aucune compensation de responsabilité puisque nous n'en avons pas. Mais par contre nous travaillons avec des moyens matériels que ne sont que les nôtres. Et à priori, vous c'est pareil, puis aux frais de fonctionnement des élus il y a 0. Ce n'est pas normal, je veux dire par là que le service public n'est pas un service gratuit et qu'il serait tout à fait

logique que cette ligne soit abondée, même symboliquement qu'il y ait un minimum de somme parce que le téléphone, les papiers, les tirages etc, puisque nous travaillons certes par mail mais en même temps nous sommes obligés de produire du papier. C'est notre encre qui fonctionne, etc,etc, etc. donc il serait cohérent.....

**Yolande PUGLISI** : Les déplacements en voiture aux diverses réunions

**Jacques LLORCA** : par exemple, oui, en plus. On peut aller à la CCNBT mais moi j'y vais gratuitement. Ce n'est pas le cas complet de tout le monde.

**Yolande PUGLISI** : Moi aussi.

**Jacques LLORCA** : mais je veux qu'il y a des frais de fonctionnement qui devraient être honorés parce que nous sommes tous en mission de service public, c'est vrai nous l'avons choisi, mais en même temps, c'est vrai, Monsieur le Maire, que nous allons continuer à maigrir très vite si l'on continu à ce régime.

**Yolande PUGLISI** : Dans cette période, un peu de vache maigre je trouve c'est un peu incongrue de demander ce type de remboursement. Je ne demande pas 20% de plus, je participe gratuitement, sur mes deniers, à mes déplacements et mes autres frais.

**Jacques LLORCA** : Nous ne sommes pas dans un débat moraliste, nous sommes dans un débat qui est pratiquement juridique, je veux dire que, vous voyez cela rejoint même la notion d'assurance. Dans le cadre de nos fonctions, et du temps que nous y consacrons et des lieux où nous nous rendons, il peut y avoir un problème d'incident, d'accident et là les frais de fonctionnement du groupe élus c'est du, c'est comme la formation qui n'est pas une ligne trop ou suffisamment utilisée y compris, qui reste bien sur les élus, cela ne ferait pas de mal. Et bien ce n'est pas du tout incongru comme je l'entends et comme je l'entend susurrer, murmurer un peu à ma droite et un peu plus loin. ....Quand on rentrera dans le débat prévis des sommes attribuées à un certain nombre d'associations là on peut y découvrir de très grosses incongruité. On pourra aller y vérifier de très grosses illégalités. Alors là par contre cette ligne existe au plan comptable, au plan des responsabilités, au plan juridique et je refuse d'entendre que c'est incongru d'abonder cette ligne. C'est incongru de dire que c'est incongru

**Yolande PUGLISI** : c'est aussi incongru que de me demander de donner 20% de mon indemnité.

**Monsieur le Maire** : Il existe sur des structures pour être clair, pas toutes mais certaines, payent les déplacements. Je suis à plusieurs structures, certaines payent d'autres pas. Tout ne monde n'est pas indemnisé mais certaines payent les déplacements quand ils sont justifiés et effectués avec les véhicules personnels. L'association des Maires de l'Hérault rémunère au kilomètre. Il faut que l'on voit cela au moins au niveau des déplacements, pour tout le monde. Il y a la possibilité de mise à disposition d'un véhicule, cela se fait aussi. Certaines communes ont un véhicule officiel pour les élus, cela fera l'objet d'une discussion que nous pourrons avoir. Encore faut-il le justifier pour la commune.

Où en sommes-nous ?

Nous allons voter le fonctionnement si vous le voulez bien

Concernant les dépenses de fonctionnement

**Pour : 22**                      **Abstentions : 06**

Concernant les recettes de fonctionnement

**Pour : 22**                      **Abstentions : 06**

**Ghislain NATTA** : Nous allons reprendre sur le rapport

**En Recettes d'investissement**

1068 excédents de fonctionnement capitalisé avec 20 centimes en moins 1 104 865.87 euros

13 Subvention d'investissement 394 845.29 euros

Pas d'emprunts pour cette année

10 Dotations, fonds divers et réserve 380 000 euros

021 Virement de la section de fonctionnement 624 000 euros  
024 Produit des cessions d'immobilisation 100 000 euros  
040 Opérations d'ordre de transfert entre section 116 000 euros

**En dépenses d'investissement**

001 Déficit reporté 696 523.93 euros  
040 Opérations d'ordre de transfert entre section 80 000 euros  
16 Emprunts remboursement du capital 495 700 euros  
204 Subventions d'équipement versées 17 378.28 euros  
Les opérations :  
9002 sports 140 000 euros  
9004 bâtiments 417 823 20 euros  
8005 réseaux câblés 11 000 euros  
9006 Acquisitions immobilières 200 000 euros  
9007 Achat matériels 149 500 euros  
9008 Groupes scolaires 14 503.68 euros  
9010 Voirie et trottoirs 383 098 euros  
9011 Eclairage public 114 284.07 euros

Ces montants TTC comprennent les reports de 2014 et les opérations nouvelles de 2015.

**Jacques LLORCA** : Nous restons sur les dépenses si vous le voulez bien. Une question sur le 2162 « Œuvres et Objets d'art » budget précédent 29 150 euros prévisionnel présent 0. Quelle est l'explication.

**Ghislain NATTA** : l'année dernière nous avons fait une évaluation des tableaux exposés et nous les avons intégrés dans la comptabilité de la commune. C'est une opération exceptionnelle qui ne se reproduit pas chaque année.

**Jacques LLORCA** : La mairie est à la tête d'une possession équivalente à presque 30 000 euros en œuvres d'art.

**Jacques LLORCA** : 9004, 9010, 9011 et même le 9008 qui renvoient à la délibération qu'il va falloir examiner là. Les chiffres qui sont montrés dans le prévisionnel actuel sur ce tableau ne sont pas les mêmes que ceux qu'il y a dans la délibération que vous allez nous faire voter dans un moment. Autrement dit le 9004 pour prendre cet exemple, « opération d'équipement » dans la proposition du tableau présent c'est 380 000 euros .....

**Ghislain NATTA** : il y a 10 000 euros qui sont passés d'un report de crédit à opération nouvelle qui concerne les menuiseries du ball-trap.

**Jacques LLORCA** : le différentiel, je prends les gros chiffres, sur le 9010 « Opérations d'équipement » c'était 1 638 220 l'an dernier et nous sommes à 278 100 aujourd'hui ou à 383 000 euros.

**Ghislain NATTA** : l'année dernière le plus gros poste de « voirie et réseaux » c'était le PUP qui était à 650 000 euros, il est presque liquidé.

**Jacques LLORCA** : je vais immédiatement aux chiffres macros, aux gros chiffres. Au total des dépenses d'investissement de l'exercice l'année dernière le prévisionnel était de 1 704 563 euros cette année il est de 1 861 678.48 c'est-à-dire à un poil près, sans jeu de mots et sans référence à ces 47 c'est divisé par 2.

**Ghislain NATTA** : Mais il faut prendre les reports de crédits, cette année nous avons un report de crédits plus importants.

**Jacques LLORCA** : Traduisez, autrement dit en projets d'investissement

**Ghislain NATTA** : Nouveaux, nous en avons moins. C'est évident nous avons déjà tout le PUP qui représentait 700 000 euros d'investissement.

**Jacques LLORCA** : Donc dans le prévisionnel d'investissement de cette année, on est significativement moins que

l'année dernière. Est-ce que lorsqu'on étudiera le réalisé ou le compte administratif est ce que l'on va aller vérifier qu'en fait, comme cela s'est produit très souvent dans l'annonce des investissements, dans le réalisé on est resté très loin de l'investissement. Je traduis, est ce que la somme qui est annoncée pour cette année, n'est pas plus raisonnable et maîtrisée que dans les annonces antérieures.

**Ghislain NATTA** : Non puisqu'elles étaient engagées sur des recettes. De toute façon les dépenses sont toujours engagées sur les recettes.

**Jacques LLORCA** : Les dépenses oui mais je fais une différence entre les prévisionnels et les réalisés ;

**Ghislain NATTA** : déjà sur le report sur l'excédent de fonctionnement on était à plus de 950 00 euros, cette année on est déjà à 600 000 euros, cela fait déjà 1 300 000 euros d'excédent de fonctionnement en moins qui sont sur l'investissement.

**Jacques LLORCA** : c'est bien ce que j'ai envie de vous faire dire et d'entendre dire puisque cela veut dire qu'en potentiel d'investissement on est assis sur une somme moins important reportée que celle de l'année dernière et que le potentiel d'investissement de Poussan est en train de se tasser.

**Ghislain NATTA** : Bien oui, les recettes sont moins importantes. On ne peut pas faire autrement.

**Jacques LLORCA** : c'est pour cela que ça nous renvoie sur les taux et la part de l'Etat

**Ghislain NATTA** : c'est le serpent qui se mord la queue.

**Jacques LLORCA** : autrement dit on est moins puissant que ce que l'on croit être, ou ce que l'on dit être de temps en temps, en beaucoup plus clair

**Ghislain NATTA** : et cela ne fait que commencer Monsieur LLORCA

**Jacques LLORCA** : c'est bien une inquiétude sauf qu'à ceci près, sauf si on choisit des investissements « productifs » et non pas « productifs de dépenses » mais productifs de rentabilité, de chiffre d'affaire quelques part « de bénéfiques », on va en dire deux mots après peut être. Et si on continue à fonctionner ou à investir comme on investit actuellement, je ne vais prendre qu'un exemple. Si on choisit d'investir en achetant la parcelle AB 82 ou je ne sais trop combien pour faire des parkings et si on envisage sur trois ans d'investir 1 000 000 d'euros de maisons, de terrains pour faire un parking au milieu de Poussan qui objectivement ne signifie rien en matière économique mais signifie des coûts. Si on continue cette stratégie au lieu par exemple de se rapprocher de la Région et de penser à un projet de développement économique vrai sur la Plaine. Ou de se rapprocher de la Région et de penser à la création d'un..... A Poussan qui est un plus total en investissement et en fonctionnement. Si on continue passivement, hélas d constater le début de ce que vous évoquez, les grandes difficultés, qui sont en train de naître, on ira pas très loin et il n'y aura pas de développement économique.

**Ghislain NATTA** : La commune n'as pas vocation à tirer des recettes de ses investissements.

**Jacques LLORCA**, la commune, enfin excusez-moi, .....

**Ghislain NATTA** : sinon elle évacue le périmètre des habitants

**Jacques LLORCA** : Faux complètement faux. En nature de population et en nature de productivité de la population, la commune partenaire de la Région a évidemment, si elle a force de conviction et de démonstration, elle a évidemment le potentiel, c'est vrai que l'on a des atouts, que sont l'espace et une population qui augmente, ce sont des atouts. Cela peut être des coûts mais ce sont aussi des atouts. Et donc là si on est volontariste et démonstratif dans un partenariat, notamment avec le conseil Régional, probablement que l'on peut plancher des investissements productifs et le débat sur ce budget c'est que c'est un budget de reconduction globalement, qui essaye de maîtriser un certain nombre de dépenses qui c'étaient quelque part un peu égarées, et tant mieux de provisionner des ressources humaines et quelques emplois pour rendre l'ensemble productif, la mairie, mais au cœur du problème.....de la population et devant « la productivité de la population ». Donc on n'en sortira pas effectivement.

Mais parce que l'on est que sur le constat des chiffres morts.  
Un budget c'est dynamique ça n'est pas mort.

**Ghislain NATTA** : Un budget c'est des chiffres, après c'est un projet économique.

**Jacques LLORCA** : Monsieur NATTA, excusez-moi, un proviseur et un président et ordonnateur de Greta, et un rapporteur général de budget de la Région Midi-Pyrénées, ne pense pas qu'un budget ce n'est que des chiffres. Pas du tout.

**Monsieur le Maire** : Effectivement c'est une politique, en tenant compte que la Région avec laquelle nous sommes en relation sur la Plaine et qui ne sont pas forcément opérationnels pour l'instant. C'est vrai qu'il est important de les accompagner à ce sujet. Et je sais que vous rencontrez certains élus, ce qui est très bien sur le principe. Nous aussi nous rencontrons, c'est vrai que les choses avancent lentement à leur niveau. Eux aussi vont avoir un coup de ciseau sur les investissements, il y a un bémol au niveau des services, entre ce que disent les élus et ce que peuvent dire les services, car à un moment c'est difficile pour tout le monde. Moi ce que j'avais à dire sur le total des dépenses, on verra sur le compte administratif ce qui est vraiment et fonction de ce qui a été réalisé on verra si ce précédent budget était réaliste ou non et nous verrons si celui que l'on proposera l'an prochain le sera en terme de réalisé. C'est vrai que l'on extrapole un peu par rapport à la différence de somme, il y a une explication sur une certaine partie, il y a aussi un problème d'économie sur d'autres, de choses que nous subissons au niveau de l'Etat, on ne va pas le répéter. Va pour l'Etat qui nous pénalise sans faire de la politique politicienne. Cela soulage un peu mais ça ne change rien au problème. Ce sera double voire triple de ce qui se passe cette année. C'est vrai que l'on s'y prépare lentement peut être, le budget est ce qu'il est, il peut évoluer au travers de décisions modificatives et opportunités dans le courant de l'année. Même si cela peut paraître de la faiblesse au niveau prévisionnel pour moi cela ne l'est pas car quand des occasions se présentent il ne faut pas hésiter à leur sauter dessus. C'est exceptionnel que les bonnes occasions se présentent mais pourquoi pas. Je vous engage lors du compte administratif et là nous débattons sur la réalité de ce budget qui a été exécuté. Beaucoup plus que ce qu'on peut le faire sur la prévision d'un prochain budget, notamment concernant les dépenses.

**Jacques LLORCA** : sur les subventions attendues en regardant de près un comparatif là aussi, elles ne sont pas, je ne sais pas si l'on peut le dire, ambitieuses en tous les cas elles ne sont pas significatives. Ce qui sans doute correspond à ce que vous êtes en train de dire. Il est difficile aujourd'hui d'obtenir des autres collectivités et de l'Etat des moyens plus et forts aux projets que peut porter une commune. Et significativement c'est moindre que l'an dernier, là aussi dans les recettes d'investissement, on tourne en rond car moins on investit, moins on produit et moins on dégage de Caf après.

**Monsieur le Maire** : Au niveau des structures, je vous rejoins tout à fait, je ne vais pas rentrer dans le détail car il y a une élection qui se profile prochainement mais effectivement sans rentrer dans les détails, pour comparer avec certains, vous allez me reprocher de toujours comparer, mais au niveau du Département, nous savons les sommes qui sont allouées. Sur les gros projets ou l'on n'est pas gâté par rapport à diverses raisons. Ce n'est pas un problème de conseiller général, je le dis fortement, c'est de la tendance politique du conseiller général qui est certainement lié à cela. Ce n'est pas une attaque contre le conseil général car je suis très content de ce qui se fait actuellement. Mis à part les gros investissements ou nous n'avons pas de suivi. Pour les raisons que j'évoque entre autre, car il est vrai de nos collègues des hauts cantons n'ont pas forcément les mêmes définitions que nous les mêmes aides que nous, ils sont beaucoup plus aidés que ce que l'on peut l'être. Mais encore une fois c'est un constat tout à fait réaliste et n'y voyez pas là le fait que ce soit un problème de conseiller général. Je ne veux pas qu'on l'interprète de cette façon car ce n'était pas le but. Mais sur les gros dossiers le conseil général n'accompagne pas forcément et n'a peut-être pas sur notre secteur les compétences comme pour accompagner sur les hauts cantons en tant que montagne. Nous nous avons la mer mais nous n'avons que les contraintes de la mer et rien qui ne va avec. C'est peut-être cause à effet, la Région investie beaucoup sur Sète, nous aimerions avoir quelques retombées à ce niveau. L'Etat nous n'en parlons plus car c'est très minime sur ce qui est donné, enfin ce qui est donné à le mérite de l'être, mais les subventions diminuent comme peau de chagrin quel que soit la structure. Ce n'est pas un problème d'ambition ou de ne pas les demander, c'est un problème de budget au-dessus de nous.

**Jacques LLORCA** : oui mais Monsieur le maire, c'est quand même peut être et puisque l'on passe beaucoup de temps et que l'on ne va jamais au cœur des problématiques, cela fait plusieurs fois que vous évoquez, la Région, la Plaine que nous l'évoquons parfois avec le Maire adjoint mai le débat sur le développement économique de Poussan n'est jamais

abordé au fond. Nous n'en avons jamais débattu au fond. Vous avez pris l'engagement plusieurs fois que l'on aborderait ce débat et en fait on ne l'aborde jamais, et comme on ne l'aborde jamais, vous n'avez pas fatalement tous les arguments pour dialoguer avec la Région, pour être porteur d'un message complexe, riche et enrichie par un vrai débat. Et si l'on ne veut pas avoir ce débat, on n'argumentera jamais de façon ambitieuse. On a loupé au passage, ce n'était pas simple loin s'en faut, la gare du TGV un jour, le débat avait été amorcé mais il n'a jamais été réellement prolongé, on pourrait donner d'autres exemples. Aujourd'hui on a déjà parlé de projet d lycées dans le bassin autour de Poussan qui serait légitime à tout point de vue. Et bien ce débat nous ne l'avons pas. Et la Plaine il est toujours retardé au-delà du PLU d'avoir ce débat et nous ne l'avons jamais. J'aurai espéré moi personnellement, mais Poussan Autrement aussi, que tous les candidats aux élections départementales s'approchant de la .....ait une vision sur le carrefour de développement économique que peut être la commune de Poussan ;

**Monsieur le Maire :** oui sachant que pour, sans les défendre car ils sont capables, tout seuls de se défendre, notamment sur les candidats, est très fort celui qui a la lisibilité sur ce que vont devenir nos départements, y compris sur les compétences. C'est vrai que l'on ne peut pas extrapoler sur des choses de concrètement on ne peut pas prouver. Même si l'on nous dit certaines choses au vu des élections qui approchent, ou l'on tranquillise un peu tout le monde. Moi je ne suis pas sûr qu'après les élections ce soit qui sortent du panier concernant les compétences du conseil général. Nous pouvons dire que les candidats sont à un moment réalités de dire qu'ils ne promettent pas car ils ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés. Et d'un autre côté pourquoi pas aller plus loin et dire que l'on souhaiterait que ce soit comme cela. Entre le souhait et le reste, il y a quand même un pas à franchir.

.....  
Mais que les recettes y compris les demandes c'est une chose. Mais tout ce que l'on a promis, on le verra plus tard, ça se fera, c'est un problème de temps et de timing parce que n'est pas évident par les temps qui courent et toutes les réunions que l'on a sur toutes les structures et auxquelles ont appartient, et je n'en ai pas 50. Car si l'on veut y participer il faut être à un minimum de structures, ce n'est pas évident et l'on prend beaucoup de retard mais vous verrez que si le PLU avance de façon normale, assez prochainement comme on le souhaite, on ira beaucoup plus honnêtement dans les débats parce qu'actuellement nous sommes sur du prévisionnel y compris sur la Plaine. La Région continue d'acheter des terrains. Ce débat se déroulera et il faudra qu'il se déroule, quand je ne sais pas.

**Jacques LLORCA :** Si vous permettez j'ajouterai quelques mots, récemment à la CCNBT nous avons amorcé un échange autour des ZAE, avec un constat quand même catastrophique, a savoir que il a été investi par exemple, sur Mèze, 2 500 000 euros pour objectivement rien aujourd'hui, en terme d'implantation industrielle ou de développement économique. C'est aussi notre argent. Deuxièmement à Poussan même, pour alors rien et moins que rien, sur des frais généraux multiples, honoraires, dépensé de l'ordre de 500 000 euros, c'était le chiffre évoqué et l'on a pu que se féliciter du dynamisme de la zone de Villeveyrac qui est pratiquement terminée où il ne reste plus que quelques parcelles à vendre. Mais donc le constat fait par la Vice-présidente chargée du développement économique c'était quand même de dire donnons le temps au temps, il faut être patient nous verrons ces zones se remplir. Je rêve, c'est surréaliste, j'oserai le mot c'est débile. Investir de telles sommes à fonds perdus, à temps perdu, dire c'est du développement économique, c'est débile. Objectivement, ne pas réaliser cette politique, c'est absurde.

**Monsieur le Maire :** on a eu la pudeur tout simplement de ne pas répondre que quand on ne sait pas faire, on ne fait pas. Il y a des gens qui savent faire et qui doivent faire. Effectivement, nous le disons en interne, parce que je me bat là-dessus, nous ne sommes pas satisfait nous non plus. La nôtre cela fait 10 ans, pour diverses raisons on a attribué des choses qui n'étaient pas forcément la vérité. Quand on est vraiment au courant des dossiers on sait ce qui se passe. Effectivement nous ne sommes pas bons en développement économique sur la CCNBT, sachant que c'est la CCNBT qui a cette compétence-là. Et c'est vrai que ce que l'on peut dire c'est que l'on n'est vraiment pas dynamiques là-dessus, et là je vous rejoins et je peux rejoindre tout le monde car c'est un constat, ce n'est pas de l'anti quoi que ce soit, c'est un constat pur et simple. Pour information, nous avons emprunté il y a 3 maintenant voire 4 ans 4 500 000 d'euros si je ne m'abuse, sur 40 ans, sur des terrains que nous avons acheté, et où il s'est avéré derrière que c'était inconstructible. Le terrain de la Reille à Montbazin et je me souviens qu'à l'époque j'avais été le seul à voter contre, ce qui m'avait été reproché parce que j'avais demandé la faisabilité au niveau de ces terrains. On a pris des 4 500 000, on a ouvert la fenêtre et on les a jetés. Il faut savoir que le développement économique c'est la communauté après nous ne sommes pas toujours d'accord sur les principes et les investissements qui sont faits, même si l'on monte au créneau, vous verrez jeudi vous allez vous régaler, prévoyez le casse-croute parce que cela va être intéressant. Sur ces zones ce n'est pas la fatalité de dire on est déficitaire, on sait pourquoi on est déficitaire, parce qu'on ne sait pas faire. Alors qu'il y a un tas d'organismes, même si cela coûte un peu d'argent qui savent faire y compris des organismes officiels. Nous allons voter.

**Pour les dépenses d'investissement**

Pour : 22 Abstentions : 06

**Pour les recettes d'investissement**

Pour : 22 Abstentions : 06

Rapport n° 17 : Vote des subventions aux associations.

**Jésus VALTIERRA** : Je rappelle qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.) l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant la nécessité d'harmoniser les modalités d'attribution des subventions, il est proposé aux membres de l'assemblée de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions attribuées aux associations œuvrant dans l'intérêt de la commune. Pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Identification de l'association ;
- Composition du bureau ;
- Renseignements d'ordre administratifs (nombres d'adhérents entre autres) ;
- Renseignement concernant le fonctionnement de l'association ;
- Projets et actions programmées sur l'année ;
- Budget prévisionnel de la saison ou de l'année civile ;
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé ;
- Attestations d'assurances (Responsabilité civile notamment) en cours de validité.

Il est précisé, à ce titre, que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du C. G. C. T. que toute association qui a reçu dans l'année en cours une subvention est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la dite subvention une copie certifiée de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité. Il précise qu'en cas de refus par l'association de produire ces documents ou à défaut de production de ces documents à la fin de l'année civile la collectivité se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

Il est précisé également que le versement des subventions doit être planifié sur l'ensemble de l'exercice budgétaire de la collectivité afin d'en garantir la bonne gestion de la trésorerie. En conséquence il est proposé que pour toute subvention dont le montant excède 10 000 € (dix mille euro) le versement sera effectué selon le planning suivant :

- 50 % du montant de la subvention le mois du vote de la délibération ;
- 40 % du montant de la subvention dans le courant du mois de juin ;
- 10 % du montant de la subvention dans le courant du mois de novembre.

Ces versements restent conditionnés aux exigences établies à la constitution du dossier de demande de subvention indiquées ci-dessus. Pour les autres subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € le versement de la subvention sera effectué le mois du vote de la délibération.

Il est précisé enfin que pour toute association dont le subventionnement global (montant cumulé des subventions en espèces attribuée et des avantages en nature valorisés et consentis dans l'année considérée) atteint un montant supérieur à 5 000 € (cinq mille euros) une convention formelle portant attribution de subvention devra être signée entre l'association et la commune. Je vais vous proposer à l'article budgétaire 6574, les montants suivants s'il n'y a pas de questions.

**Gilles FOUGA** : Je n'ai pas connaissance d'une réunion de la commission des sports au sujet d'une attribution des subventions. Est-ce qu'elle a eu lieu ? Est-ce que je n'en ai pas été destinataire, ou mes collègues ? Je voulais savoir comment cela avait été effectué parce que je suis surpris, nous en avons parlé ensemble. Je savais que cela allait se dérouler et je pensais qui nous allions en être associés pour savoir, car il y a des difficultés quand même et nous voulions voir de notre côté si les associations jouaient le jeu dans le sens où ils amenaient effectivement des choses concrètes. Choses sur lesquelles je doute. Donc la question est la suivante : Comment cela a été fait ?

**Jésus VALTIERRA** : Cela a été fait entre l'adjoint aux finances, l'adjoint aux ressources humaines, le Maire et moi-même.

**Gilles FOUGA** : Je ne voyais pas ce mode de fonctionnement.

**Jésus VALTIERRA** : J'aurai pu inviter tout le monde. Je crois que pour des cas comme cela, quand on est trop nombreux on n'avance pas non plus.

**Gilles FOUGA** : Ce n'est pas une question d'être trop nombreux pour fixer la somme, c'est une question de commission dans laquelle on peut étudier les dossiers, de s'informer, de regarder, d'avoir des explications, de critiquer éventuellement et après que la décision se prenne en plus petit comité avec les finances, car ce sont les finances qui règlent tous les problèmes mais au niveau du fonctionnement démocratique de la commission, je dis que cela n'a pas fonctionné correctement.

**Monsieur le Maire** : Pour info, nous avons reçu beaucoup de dossiers très tardivement, notamment des sportifs certains jouent le jeu, d'autres beaucoup moins, et il est vrai qu'il a fallu relancer. Je ne vois pas d'objection à ce que l'on réunisse les commissions.

**Gilles FOUGA** : Même si c'est une question de temps, même si j'avais été absent et j'ai été absent à certaines commissions. Je pense qu'au niveau du respect des membres de la commission, même si c'est dans un délai très court, il aurait été correct de les informer. Je suis quelqu'un qui ne polémique pas mais je suis quelqu'un qui a des principes. Nous avons un mode de fonctionnement en place et si l'on doit collaborer, nous devons avoir une rigueur. Cette rigueur aujourd'hui je déplore qu'elle n'ait pas été respectée.

**Pierre CAZENOVE** : je voudrai rajouter un petit mot, je suis de l'avis de Gilles. La réponse de Jésus VALTIERRA a au moins le mérite d'être franche, c'est-à-dire qu'en fait on ne sert pas à grand-chose. Cela fait un peu de peine quand même. Ceci dit dans un conseil municipal précédent, nous avons décidé de voter, d'ailleurs nous avons voté par anticipation si je puis dire le texte des conventions à faire signer aux différentes associations, avec les contrats d'objectifs qui étaient contenus dans cette convention. Effectivement si la commission ne se réunit jamais, on n'a bien sûr pas le texte de cette convention. On ne peut pas fonctionner. Ce qui je viens de lire, il n'y a rien de nouveau dans ces identifications, compositions de bureau. Tout cela est tout à fait logique, c'est la base. Tout cela pour dire qu'il faut prendre l'habitude de travailler de façon démocratique, respectueuse, constructive, transparente car nous représentons quand même, je vais le dire à Monsieur le Maire, nous représentons 41 % de la population et vous même pas la moitié, donc tenez compte de nos avis, on a certainement des choses à apporter et les choses fonctionneront normalement. Ça s'est simplement le débat, ce n'est pas une question précise.

**Gilles FOUGA** : je reprends pour dire que je suis quelqu'un de très susceptible, ce sont des choses auxquelles je m'attache énormément. Quand je ne peux pas être à une commission, j'envoie un mail pour m'excuser. En échange je demande effectivement la même chose. Cela m'aurait permis lors de cette commission de proposer quelque chose qui existe ailleurs, lorsqu'une association sportive programme une manifestation, elle a un budget spécial. Je pense que la subvention peut aller sur le fonctionnement de cette association. Après il y a l'organisation de manifestations sur lequel l'association a des budgets, normalement c'est un budget différent. Donc de présenter, effectivement au niveau de l'association une première subvention et au niveau des manifestations faire une subvention par manifestation qui est donné à ce moment-là à l'association une fois que la manifestation a eu lieu. S'ils comprennent dedans au moment de la demande de subvention, les manifestations qu'ils sont supposés faire dans l'année et qu'elle n'a pas lieu la subvention est quand même donnée. (a revoir).

**Jésus VALTIERRA** : je vais répondre là-dessus et je prends note de ce que tu m'as dit, il n'y a aucun soucis. Pour ce qui est des conventions nous en reparlerons plus tard. Il y a depuis cette semaine, un personne qui était déjà à la mairie qui est au pôle enfance-jeunesse qui va s'occuper de toutes les infrastructures sportives avec tout ce que cela comporte, chose que je faisais un petit peu jusqu'à présent mais ce n'était pas non plus trop mon rôle. Et une autre personne qui arrivera dans les prochains mois et qui va s'occuper de tout cela, au niveau des subventions pour clarifier au niveau des dépenses, nous allons faire un bilan pour savoir combien nous coutent les associations. Ce sera une question à mettre au débat. Je continue sur les subventions :

Le CA POUSSAN FOOTBALL on a proposé 25 000 euros

**Jacques LLORCA** : c'était 26 000 euros l'an dernier, donc 25 000 euros cette année. Mais s'il y avait eu la commission et on va faire comme si on était en commission, le CAP Football semble poser un certain nombre de problèmes, lourds, graves et sérieux. Le jour du carnaval l'équipe de football qui était en compétition s'est présentée à 8 joueurs au bout d'un certain nombre



7de minutes le goal a décrété qu'il en avait marre et s'est arrêté. Ils se sont retrouvés donc à 7. Les échos que nous avons c'est que il y a des difficultés financières sérieuses, des joueurs qui ayant eu un certain nombre de promesses d'indemnisation ne les voient pas tenues. Donc moi je ne souhaiterai pas que 25 000 euros aillent en compensation de défaillances de gestion de ce club donc nous exigeons la transparence totale aujourd'hui. Nous avons eu il y a quelques mois ici même, en conseil municipal une interrogation sur les..... Sur les terrains municipaux alors qu'aucune concertation, aucune autorisation n'avait été demandé par les mêmes, par ce club de football en question. Et moi je suis donc très surpris de voir que l'on puisse accorder à 1000 euros près la somme la plus significative de la totalité des subventions qui sont accordées aux associations de Poussan. Parce que ce club sans être professionnel fonctionne comme un club professionnel, c'est-à-dire que l'on paye réellement les joueurs. Ce qui est quelque part hélas une dérive du siècle. Il n'y a qu'à voir Ibrahimovitch et ses délires récents, toutes proportions gardées, bien entendu. Mais je veux dire que là se pose une question qu'il est souhaitable et même exigible de connaître les réponses. Quel est l'état réel financier en capital et en fonctionnement et en continuité sportive actuellement du club de football de Poussan.

**Jésus VALTIERRA** : Monsieur LLORCA, tout ce que vous venez d' »énumérer, je le souhaite fortement moi aussi.

**Monsieur le Maire** : Sur le principe vous savez comment fonctionnent les budgets municipaux et les équipes peu importe que ce soit le foot, le rugby et que plus loin nous avons amputé aussi certains clubs de sommes moins conséquentes mais on a amputé des sommes. Ils fonctionnent par année civile et nous par budget. C'est-à-dire que nous sommes toujours à cheval sur deux budgets. Et donc cette première subvention qui pour nous est une subvention de ce budget ci, tombe pour eux en fin de saison pour la boucler. Donc moi ce que je dis et les échos que vous en avez sont les mêmes, parce que cela ne se passe pas relativement bien, il faut que ces gens finissent la saison, c'est-à-dire que ce qui a été engagé soit fini. Donc derrière ce qui est souhaitable, c'est qu'au lieu de donner 50% on ne leur donne que 10 000 euros par exemple, ils finissent la saison et on voit venir s'il y a d'autres dirigeants ou non. Et fonction s'il y a d'autres dirigeants et si ceux-là se désengagent, cela nécessite que l'on verse le solde de la subvention ou non. Parce que ce serait idiot de les pénaliser, et pas forcément normal, enfin qu'est ce qui est normal avec le fonctionnement qu'ils ont de les pénaliser de ces 10 000 euros. Parce que je vais aller plus loin, si on a un dépôt de bilan, vous savez comment cela se passe, puisque certains clubs ont déposé, pas à Poussan mais à côté, la mairie n'éponge pas le passif heureusement d'ailleurs pour les contribuables, mais la mairie fait en sorte que le club redémarre sur de bonnes bases. Je pense que verser ce que l'on doit verser maintenant va permettre de finir la saison et tant pis s'ils finissent comme des voyous, je suis au regret de le dire parce que moi qui suis délégué sportif et officiel à la fédération française de football, quand je suis aux réunions je ne suis pas très à l'aise quand on évoque le fait que sur le plus haut de la ligue de football, on déplace 8 personnes, sachant que cela va plus loin sur le règlement, et je n'en ferai pas un état extraordinaire, arrivé à la mi-temps on marque un point quand on perd un joueur. A sept on ne peut pas jouer, au bout d'un quart d'heure il y en avait cinq. Ce qui veut dire que tu as zéro point. Ce qui ne change rien au problème mais quand on joue à un certain niveau ou on arrête et cela a au moins l'avantage d'avoir l'honnêteté de dire on ne peut pas aller au bout car on a eu les yeux plus gros que le ventre et on arrête mais il n'est pas question de pénaliser tout le club par rapport à une équipe. Ce que je souhaiterai, si vous le voulez, cette somme a été réfléchi, c'est de voter ces 10 000 euros pour leur permettre de finir la saison et s'il n'y a pas d'équipe dirigeante par la suite nous ne donnerons pas le reste.

**Jésus VALTIERRA** : il faut savoir comme dit Monsieur le Maire que l'on ne peut pas pénaliser le reste du club car il y a des gosses qui jouent aussi et se serait dommage de les pénaliser.

**Jacques LLORCA** : excusez-moi, je vais rejoindre Gilles, s'il y a déjà quelques semaines, puisque ce débat n'est pas nouveau, devant la crise qui dure déjà depuis plusieurs mois, qui secoue ce club, la mairie prend une attitude claire, ferme et transparente, c'est le moyen aussi d'amener à la responsabilisation les gens qui gèrent ce club. Parce que qu'avec des demi-mesures on est toujours, on comprend l'angoisse et l'agacement, la difficulté.....avec les plus jeunes à continuer à jouer dans la structure club mais en même temps, à un moment donné si on ne dit pas stop. Et vous voyez toute l'énumération que vous avez faite toute à l'heure et on vous l'avait dit il y a plusieurs semaines, attention aux exigences que vous affichez, les exigences il faut les exiger. Si on les affiche et qu'on ne les exige pas, on a parlé de compte vérifié, de commissaire aux comptes. Tout cela on le sait depuis des semaines et des mois et on ne le fait pas, on ne l'exige pas. On aboutit aujourd'hui, vous avez eu un conciliabule restreint, on peut le comprendre par précaution, on va le dire comme cela. Mais en même temps on ne peut pas l'admettre, à un moment donné le contribuable Poussanais, il n'y a aucune raison qu'il banque que ceux qui ont joué du spectacle, du cirque et aujourd'hui, rappelez-vous Monsieur le Maire lorsque nous sommes rentrés à la mairie nous avons aussi hérité d'une situation scabreuse avec un emploi jeune, quelque part à la gomme, qui était payé on ne sait comment et dont il a fallu régulariser la situation du même club, ce n'est pas ce matin, que ce club qui a été pris ensuite dans beaucoup d'ambition et de financement, aujourd'hui s'écroule. Moi je ne dis pas qu'il faut le tuer, mais je dis par contre qu'il faut

responsabiliser et que je ne trouverai pas normal justement que l'on affiche 25 000 euros et que vous votiez 25 000 euros, moi je ne les voterai pas, potentiels parce que demain matin vous serez assailli par Pierre, Paul, Jacques, Prunières et les autres, qui vous feront miroiter d'autres préoccupations intérêts et donc pressions, qui vous diront « Attention, il faut que l'on rentre ce fric, sinon on est morts, si nous on est mort, on déménage, etc etc... » On connaît la musique. Donc à un moment donné, il faut être tranchant, cela s'appelle la justice de Salomon, on est clairs et nets. Vous avez donné les exemples qui s'amorcent tout à l'heure dans le budget et on espère que cela va se concrétiser, de gestion qui deviendrait plus ferme et bien là, moi en tout cas personnellement, je demande une fermeté qui n'interdit pas que dans un ou deux mois la question soit révisée, elle est révisable. Mais l'affichage de 25 000 euros qui est record des subventions données dans ce panel,..... Les conditions dans lesquelles vous l'avez fait ce n'est pas normal.

**Jésus VALTIERRA** : je peux te dire que en ce qui concerne les responsables du club, on a eu déjà pas mal de contacts et je peux te dire qu'on est resté très ferme. Parce que si on les avait écoutés, on aurait fait peut être plus que ce que l'on aurait dû faire. Et donc on ne l'a pas fait, nous sommes restés fermes.

**Pierre CAZENOVE** : Je voudrai ajouter quelque chose, l'argument que vous avancez pour dire qu'en pénalisant, en supprimant la subvention on va pénaliser les petits jeunes qui sont derrière. Pas du tout. L'objectif du club s'est lequel ? Est-ce que c'est la formation des jeunes, est ce que s'est vouloir monter dans les hautes sphères du football Français. Donc déjà si on définit bien les objectifs du club, j'ai envie de dire même si l'équipe première se casse la figure, s'en va, déménage qu'est-ce que cela peut faire ? Il y a toujours les structures pour s'occuper des enfants et je pense que cela ne m'est pas en danger le rôle de l'association Football sur le village. IL faut arrêter de vouloir avoir une équipe dans le village, si on n'en a pas les moyens et si les footballeurs n'arrivent pas à nous satisfaire, je vais le dire comme cela.

**Jésus VALTIERRA** : tu sais très bien que depuis que je suis tout petit je suis ici au foot à Poussan, je sais comment cela marche. Il y a toujours eu des hauts et des bas. On ne prévoit jamais, au départ on part avec de bonnes intentions, c'est-à-dire avoir de bonnes équipes de jeunes, avoir un club phare qui tire un peu tout ce club, avec ses équipes et le village et puis pour des raisons, comme l'on vient de le voir, se casse la figure. Donc on sait qu'il faut quelque part, moi c'est parce que peut être c'est ma passion, on ne peut pas non plus tout laisser tomber, il faut donner un petit coup de main même en étant rigoureux, Jacques. Je suis là-dessus, mais à Poussan c'est quand même un club phare du village. Moi je pense à tous ces gosses, tous ces parents qui sont là tous les jours de la semaine, on leur dit maintenant on ferme les robinets, donc vos ne pourrez peut être même pas finir la saison parce qu'on ne sait jamais.....

**Pierre CAZENOVE** : Je vais directement dans ton sens. Tu sais très bien que moi au niveau du village je me suis investie au club de tambourin qui doit être le plus important du Département, à l'heure actuelle, je suis à l'origine avec Jacques BOUSQUET de ce club de tambourin. Je me suis investie pour la formation des jeunes, les femmes sont championnes d'Europe et ce sont d'anciennes joueuses que j'ai formé, c'est extraordinaire. Donc je sais ce que s'est de s'investir dans un club. Imaginons que ces équipes ne produisent plus de championnat, de coupe ou quoi que ce soit. Qu'est-ce que cela peut faire ? C'est les jeunes qui sont intéressants et le club peut toujours continuer à tourner. Donc je veux dire l'argument de dire qu'il faut une équipe phare, qu'il faut ceci ou cela, ne le mettons pas en avant. Bien sûr je n'ai aucun plaisir à voir l'équipe de foot de Poussan se casser la figure, aucun plaisir, qu'on se le dise bien. Je me suis régalé aux matchs de football PSG Chelsea l'autre soir, j'ai trouvé cela extraordinaire, donc on peut faire de très belles choses au football, voilà. Donc travaillons en transparence, soyons fermes, posons bien les jalons à ne pas dépasser et il faut qu'on avance.

**Gilles FOUGA** : je voulais simplement dire, le rugby le fait, je pense qu'au football, je pense que le sport on doit le développer et soutenir surtout les enfants. Cela leur évite de trainer. N'est-il pas possible que cette école de foot qui a de nombreux enfants de la dissocier au niveau budgétaire des séniors. C'est-à-dire que si les séniors plongent pour un motif quelconque au niveau financier ou tiennent mal leurs comptes, c'est les enfants qui vont en subir les conséquences et je trouve cela inadmissible. Donc pourquoi ne pas leur demander effectivement de dire, vous avez un budget pour l'école de Foot, vous avez un budget pour les séniors ce que nous permettrait, si l'on a des coupures à faire de ne pas toucher aux enfants.

**Monsieur le Maire** : Sauf que dans les structures et les règles actuelles, c'est qu'effectivement je pense qu'il y a deux comptes différents. Sauf que quand c'est la structure mère, en l'occurrence le club qui gère tout, ce n'est pas un problème de compte. Si ce n'était que cela il y a un moment que cela serait solutionné. Il faudrait faire un club école de foot spécial. La actuellement c'est un peu ce qui est fait, sauf que quand il y a un peu d'argent chez les petits ils le prennent, car c'est le même trésorier pour le club .C'est un problème interne qui fait qu'il faudrait faire une école de foot jusqu'à un certain niveau et dissocier les deux effectivement.

**Gilles FOUGA** : simplement je me souviens que quand je suis arrivé au village, donc de m'être occupé du club de rugby, et je m'étais élevé contre le fait que les séniors ne payaient pas la licence à l'époque et on faisait payer les gamins. C'est une chose scandaleuse. A partir du moment où on est adulte on fait un sport pour le plaisir on ne cherche pas à gagner de l'argent sur quelque chose que l'on fait avec envie. Les parents n'ont pas toujours les moyens de payer des licences à 2 ou 3 gosses, il faut favoriser cela.

**Jésus VALTIERRA** : on passe à l'AS Poussan Rugby à XV montant proposé 16 000 euros, ils avaient 17 000 euros l'an dernier. Nous leur avons baissé pour le manque de résultats qu'ils ont, entre autre.

Union sportive Tambourin : 3 000 euros

Cap TENNIS : 4 600 euros, ils avaient 4 500 euros l'an dernier. On leur avait baissé car on leur avait dit qu'ils ne jouaient pas le jeu au niveau des animations municipales notamment. Ils ont faits un geste cette année, donc nous en faisons un aussi.

L'US Volley Poussanais : 1 000 euros cela ne bouge pas.

L'Entente cycliste : 1 500 euros cela ne bouge pas

La Boule Poussanaise : 2 000 euros, cela ne bouge pas

Thau Hand-Ball : 4 000 euros, cela augmente de 500 euros car le club a davantage de licenciés donc nous les avons encouragés/.

Judo Athlétic Club Poussanais : 5 100 euros, on leur a enlevé un petit peu du fait que les bus sont mis à disposition, ce qui fait un avantage en nature.

Syndicat chasseurs de Poussan : c'est resté à 2 000 euros

L'Entente Balaruc GRS 1300 euro, cela n'a pas bougé

L'école de rugby Vignes de Thau, ce dont on parlait tout à l'heure Gilles, 2 000 euros, cela ne bouge pas

Le Billard Club de Poussan, 500 euros cela ne bouge pas non plus

Course à Pied Balaruc-Poussan : 150 euros c'est augmenté de 50 euros car ils ont davantage de licenciés.

Le Strapontin 5 300 euros, cela ne bouge pas

Maison des jeunes et de la culture : 1 000 euros au lieu de 16 500 euros, nous en avons parlé tout à l'heure si vous voulez que l'on continue là-dessus.

**Monsieur le Maire** : L'explication est très simple, on ne peut pas avoir des livrets A, je veux bien que l'on fasse une réserve quelque part mais quand on a plus de 30 000 euros ou 35 000 euros sur un livret, cela fait un budget d'avance. Donc à un moment nous avons décidé de, nous avons entendu certains messages, c'est bon. L'explication n'est pas compliqué et quand ils vous donnent et cela est relativement récent, les bons chiffres et bien on a cela. C'est vrai qu'ils peuvent nous dire que ce sont de bons gestionnaires sauf que chaque année, ils demandent une augmentation et puis on épargne. Je veux bien jusqu'à 10 000 euros, ce n'est pas forcément interdit mais je trouve que ce n'est pas trop vertueux contrairement à l'approche. C'est l'explication.

**Jacques LLORCA** : sur la MJC, sans polémique, je préviens, pourriez-vous nous dire Monsieur le Maire, dans le mandat antérieur qui était délégué du conseil municipal au conseil d'administration de la MJC ? Qui l'est aujourd'hui ?

**Monsieur le Maire** : c'était Guy RIVE et Jacques BOUSQUET qui étaient délégués et là c'est Dany BOURDEAU et Jésus VALTIERRA.

**Jacques LLORCA** : Sans faire encore une fois de polémiques, j'ai été délégué au conseil d'administration de la MJC, vous vous souvenez sans doute et certains s'en souviennent aussi, de la remise en ordre du fonctionnement, y compris au niveau du règlement de la MJC, y compris au niveau des convocations des membres de la MJC, etc, etc, etc. Je crains que les 35 000 euros que nous constatons aujourd'hui en capitalisation ne soient pas nés du budget de cette année, ni de celui de l'année dernière, voilà, ce qui veut donc quand même dire que nous aussi en tant qu'élu on doit aller voir de près, régulièrement, surtout quand on est délégué, ce qui se passe et non pas être complaisants. Je pense que nous sommes tous d'accord, d'ailleurs un peu plus loin, il y a une subvention qui a disparue aussi, concernant la MJC, dont nous allons reparler. Que nous avons dénoncé par avance.

**Jésus VALTIERRA** : je pensais que tu avais encore des choses à dire. Je suis content que tu n'ais plus rien à dire.

Association jumelage Poussan- Larciano 1 000 euros, cela ne bouge pas

Les ailes sur le chant : 300 euros

Comité des Fêtes le Carré d'As 25 000 euros, la moitié de l'année dernière.

**Monsieur le Maire** : Pour les mêmes raisons

**Jacques LLORCA** : Monsieur le Maire dans le DOB, vous aviez eu une phrase mystérieuse, évoquant les associations gérées par des spécialistes des finances mais qui finalement n'allaient pas au bout de leurs responsabilités, puisque sans doute ils étaient à la retraite. Qui est le trésorier du carré d'As ?

**Michel BERNABEU** : Monsieur LECLERC

**Monsieur le Maire** : oui

**Jacques LLORCA** : qu'elle était la fonction de Monsieur Leclercq

**Michel BERNABEU** : qu'est-ce que cela peut faire ?

**Jacques LLORCA** : cela peut faire, excusez-moi, qu'est-ce que cela peut faire Monsieur Bernabeu, ce n'est pas un problème de personnalité, ni de personne, si c'est un problème de personnalité, je veux dire que quand on a été percepteur...

**Michel BERNABEU** : Mais là cela va être une insinuation.

**Jacques LLORCA** : Non c'est une accusation

**Michel BERNABEU** : et bien alors, c'est pire

**Jacques LLORCA** : c'est une accusation publique et donc, je suis soumis éventuellement à diffamation, vous voyez c'est très clair mon propos. Donc quand on a été fonctionnaire des finances et à responsabilité de perception et que on aboutit à cette pratique qui a été évoquée par Monsieur le Maire lors du DOB, mais à mots couverts et prudent, ce que je ne suis pas à l'instant, ne fronchez pas les sourcils, je suis très précis.

**Michel BERNABEU** : Vous avez bonne vue.

**Jacques LLORCA** : S'il y a une enquête aujourd'hui en matière financière et bien tout cela me paraît normal. Donc l'explication c'est vous dites Monsieur le Maire, ils ont thésaurisé, sur plusieurs années, mais je le rappelai tout à l'heure, il y a deux ans c'était 60 000 euros de subventions que vous aviez voté, l'année dernière c'était 50 000 euros, cette fois ci vous descendez à 25 000 euros. Cela me paraît très prudent, c'est bien. Mais il n'empêche qu'ils se sont faits la pelote sur l'argent précédent et encore si on allait beaucoup plus loin et Monsieur Bernabeu aura des occasions de me mettre en colère, si on étudiait la gestion des soirées mousses et la concurrence commerciale déloyale qui est faite par le Carré d'As dans l'organisation d'un certain nombre de soirées, il y a de quoi se mettre en colère par rapport au contribuable Poussanais et par rapport à la gestion des deniers publics.

**Michel BERNABEU** : La concurrence avec qui ?

**Jacques LLORCA** : Avec par exemple, je vais dire ça comme ça, avec les bistrotiers de Poussan qui vendent des boissons, par exemple.

**Michel BERNABEU** : Ils ont des licences pour cela

**Jacques LLORCA** : ou là là ! Alors là justement j'espère qu'une enquête sur le carré d'As nous montrera les conditions administratives précises dans lesquelles les recettes du carré d'as et d'ailleurs moi je le formule très publiquement ici, moi j'exige la production des comptes au-delà de Monsieur Valtierra, que j'estime et apprécie, j'estime la lecture et je veux y parvenir, la lecture des comptes de bilan du carré d'as sur les 3 dernières années. Je veux les voir, j'exige en tant que contribuable et en tant qu'élu, j'exige de les voir.

**Marianne ARRIGO** : Il me semble que quand Monsieur Leclercq est venu pour présenter son budget sur votre demande, vous n'êtes pas venus l'année dernière.

**Jacques LLORCA** : Madame la vice-présidente

**Marianne ARRIGO** : Non je ne suis rien du tout

**Jacques LLORCA** : justement, ma confusion est intéressante et je vais l'expliquer. Je n'ai jamais eu d'invitations à venir découvrir ce que j'ai découvert comme tout le monde d'ailleurs, c'est dans le blog de la mairie, le compte rendu très prudent, il n'y a aucun chiffre qui y figure, aucun, des réunions budgétaires du carré d'as et notamment au moment des élections, ou excusez-moi, mesdames et messieurs, Monsieur le Maire vous-même, un certain nombre d'entre vous étaient physiquement présents et excusez-moi Madame Arrigo, vous faites bien de prendre la parole, est ce que vous sauriez me dire qui est le vice-président à la limite même exécutif du carré d'as ? Là dites-le publiquement.

**Monsieur le Maire** : Il y en a deux

**Marianne ARRIGO** : Il y en a deux, il y Madame FERRER et Monsieur ARRIGO Gilbert.

**Jacques LLORCA** : Très bien, et vous votez les subventions au carré d'as ?

**Marianne ARRIGO** : Moi je ne vote pas plus que d'autres

**Jacques LLORCA** : Les autres votent, ils n'ont pas de problématiques à voter, mais vous par contre je vous signale que légalement vous êtes dans une situation relativement délicate, puisque vous avez un intérêt croisé avec votre époux qui est vice-président du carré d'as. Est-ce que vous sauriez me dire Madame ARRIGO, qu'elle est en dehors du carré d'As, la fonction civile, professionnelle du vice-président, que nous venons de citer du carré d'as.

**Marianne ARRIGO** : Vos demandez ce que fait mon mari professionnellement ?

**Jacques LLORCA** : oui

**Marianne ARRIGO** : Il est invalide, il ne peut pas travailler il est malade ;

**Jacques LLORCA** : Il est invalidé, je le sais, je le respecte pleinement, bien entendu, ce n'est pas la réponse que j'attendais. Je reviens donc à ma question, à qui est-il rattaché administrativement dans son cadre d'invalidité ?

**Marianne ARRIGO** : là je pense que vous atteignez...

**Jacques LLORCA** : Non je pose une question administrative

**Marianne ARRIGO** : c'est-à-dire que vous voulez savoir qui le paye peut être ?

**Jacques LLORCA** : Je pose une question administrative dont je connais la réponse

**Jésus VALTIERRA** : on est dans le cadre de l'association sportive là Jacques.

**Marianne ARRIGO** : Vous voulez que je vous demande aussi d'où viennent vos revenus ?

**Jacques LLORCA** : ah mais moi je peux les donner oui, sans problèmes

**Monsieur le Maire** : Moi tout ce que je peux vous dire c'est qu'il y a des faits nouveaux qui se produisent, effectivement, où les associations, je ne sais pas pourquoi cette année, ont tout donné. Quand je parlais de professionnel la dernière fois, il y a les professionnels qui sont à la retraite mais qui sont toujours en activité, effectivement, qui s'occupent des comptes de la MJC, notamment, c'est quelqu'un de professionnel qui le fait bénévolement mais qui a pignon sur rue et qui est professionnel, et que l'on ne met pas en doute. C'est pour cela que le fait que l'on demande, cette année cela a été fourni. Donc c'est un progrès, un bon progrès on va dire, effectivement qui dit progrès et argent placé, à un moment c'est insupportable. C'est pour cela que les deux associations, notamment avaient des sommes relativement importantes placées, n'ont pas été sanctionnées mais ont été remisent un peu dans le droit chemin.

**Pierre CAZENOVE** : Je voudrai intervenir peut être pour clore le débat parce que je suppose que c'est ce que souhaite faire Jésus, avancer un peu et voter. Nous demandons plus de transparence, plus de rigueur dans les gestions et nous ne voulons

pas voter, comme cela, voter carte blanche pour l'attribution des subventions. Voilà, à mon avis il y a un petit peu d'ordre à remettre. Apparemment c'est ce que vous souhaitez mettre aussi, il faut y aller. C'est vrai que peut être on entend des choses désagréables ce soir mais bon c'est aussi la réalité des choses, je le dirai simplement comme cela.

**Jésus VALTIERRA** : On continue.

Country Chris Cross : 450 euros, il y a eu 150 euros de plus du fait qu'ils sont intervenus dans les rythmes scolaires.

Rétro Pouss Auto 1 700 euros, cela ne change pas

Coopérative élémentaire Véronique Hébert : 700 euros, cela ne change pas

Coopérative élémentaire des Baux : 600 euros, cela ne change pas

Coopérative Maternelle des Baux : 500 euros cela ne change pas

**Pierre CAZENOVE** : Il n'y a pas la coopérative de la Maternelle Véronique Hébert

**Jésus VALTIERRA** : c'est la même

FCPE 400 euros, cela ne change pas

Club de l'avenir 2 600 euros, cela ne change pas

Amicale des coteaux de Belbézé : 200 euros cela ne change pas

Fées clochettes : 900 euros, cela ne change pas

UNC anciens combattants : 500 euros cela ne change pas

Le chat libre 700 euros cela ne change pas

**Pierre CAZENOVE** : cette somme de 700, l'année dernière c'était combien ?

**Jésus VALTIERRA** : 700 c'était pareil

**Pierre CAZENOVE** : elle est relativement élevée, est ce qu'elle est vraiment justifiée.

**Monsieur le Maire** : Ils demandent 10 fois plus, ce qu'il faut savoir c'est que chaque fois que nous avons un problème de chat et de stérilisation, ce sont eux qui font le boulot

**Pierre CAZENOVE** : C'est efficace ?

**Monsieur le Maire** : c'est efficace, dans la mesure où on les sollicite. Sur le principe c'est efficace. , c'est une association qui est à Balaruc le Vieux, avant on avait quelqu'un qui était sur Poussan qui est beaucoup moins là maintenant, pour diverses raisons mais ils continuent à venir, si on les appelle ils viennent. Quand il faut récupérer des chats, ils s'en occupent.

**Pierre CAZENOVE** : On va faire pareil pour les pigeons, pigeons libres ;

**Jésus VALTIERRA** : On va voter par association si vous le voulez bien.

**Jacques LLORCA** : qu'est devenue la subvention qui était attribuée à L'UD MJC.

**Jésus VALTIERRA** : Elle n'existe plus.

**Jacques LLORCA** : C'est la structure qui n'existe plus.

**Jésus VALTIERRA** : oui

Nous allons voter dans les règles, nous allons voter par association, ce sera vite fait et c'est obligatoire.

**Pierre CAZENOVE** : Si c'est obligatoire

**Jésus VALTIERRA** :

CAP Football

Pour : 18

Contre : 05

Abstention : 05

AS Poussan XV

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 01

Union sportive Poussan	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Ca Poussan tennis	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
US Volley Poussanais	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Entente Cycliste	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Boule Poussanaise	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Thau Hand Ball	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Judo Athlétic Poussanais	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
AS Syndicat des chasseurs	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Balaruc Gym GRS	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Ecole de rugby VDT	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Billard Club de Poussan	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Course à pied Poussan BL	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Le Strapontin	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 02
MJC	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Association jumelage Iarciano	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Sur les ailes du chant	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Comité des Fêtes carré d'as	Pour : 23	Contre : 00	Abstention : 05
Country Chris cros	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Rétro Pouss Auto	Pour : 26	Contre : 00	Abstention : 02
Coop Ecole VH	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Coop Ecole Elé des Baux	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Coop Mater des Baux	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
FCPE	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Club de l'avenir	Pour : 26	Contre : 00	Abstention : 02
Amicale coteaux de Belbézé	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Fées clochettes	Pour : 26	Contre : 00	Abstention : 02
UNC anciens combattants	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01
Le chat libre	Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 01

Le total général attribué est de 110 500 euros.

**Monsieur le Maire** : Est ce que l'on passe les questions que vous avez posées ou on y répond par écrit ?

**Urbanisme** : le coût final du parking de la poste : 120 000 euros

**Le point sur le clos du Prieuré** : Nous sommes dans l'attente d'une réunion, c'est la difficulté de réunir tout le monde. Le promoteur est en redressement. Il faut réunir tout le monde avec l'avocat et donc nous allons y revenir.

**Le point sur le projet Sainte Catherine** : C'est lié au PLU. Nous l'avons évoqué.

Lors de la réunion d'information de novembre 2014, vous aviez annoncé des plans du projet : effectivement apparemment cela n'a pas été communiqué donc on va demander à l'architecte. Il faut savoir que c'est un projet privé, je m'étais engagé à le mettre sur le site de la mairie. Donc nous allons voir de le mettre, il n'y a pas de secrets là-dessus.

Le point sur le PLU et date de l'enquête publique : réactivé, souhaitons l'arrêter assez rapidement et l'enquête publique dans la foulée. ....nous avons demandé au Président de le voter à la CCNBT. La trame verte et bleue très chère à la Région, ils ont fait une esquisse qu'a dénoncée Pietrasanta puisque c'est le Rapporteur, mais il l'a dénoncé quand même. Sur les communes au lieu de mettre des barres ils entourent carrément les communes, ce qui veut dire que certaines communes sur les 14 sont complètement bloquées par cette trame verte et bleue. Ils parlent d'incohérence, de choix qui est fait. Il est souhaitable que l'on passe avant.....les services de l'Etat qui font un peu de zèle demandent maintenant que ça aille, alors que sur le Scot il n'en a jamais été question, maintenant, ils demandent que cela prenne le pas sur le SCOT. Ce qui veut dire que l'on a voté le Scot malmenant il y a un an, qui a été validé il n'y a pas si longtemps que cela et on va revenir là-dessus car il y a un problème et maintenant ça bouge. Prochainement, un courrier préparé par le SMTB doit être signé, j'ai vu que Thau Agglo avait voté contre ce projet et nous allons faire pareil à la CCNBT et s'il faut que les communes votent nous le ferons aussi.

**La CCNBT - qu'en est-il du rapprochement avec Thau Agglo :** Vous avez dû lire que Thau Agglo a voté dans ce sens, pas avant 2020, quelque part ce n'était pas quelque chose qui avait été évoqué, plutôt moins que plus d'ailleurs, et la Métropole de Montpellier, il n'y a aucune discussion concernant la Métropole, tout simplement est reçu à tour de rôle le président de la Métropole visite toutes les communautés d'Agglo, toutes les communautés de communes dans 5, 6,7 voire 10 départements pour faire un pôle Métropolitain, ce qui n'a aucune liaison politique, ni financière, ni quoique ce soit. Il pense qu'il vaut mieux fédérer 100 maires qu'aucun. Apparemment beaucoup de gens ont répondu positivement à sa position dans la mesure où cela n'engage à rien sauf d'être un contre-pouvoir ou un futur pouvoir.

#### **Intervention de Pierre CAZENOVE inaudible**

**Monsieur le Maire :** je ne prends jamais position au nom du conseil municipal. Quand je suis à la CCNBT je suis 1<sup>er</sup> vice-président, de la CCNBT et en l'occurrence Monsieur SAUREL viendra nous visiter dans toutes les communes et viendra expliquer ce qu'est ce pôle Métropolitain. C'est quelque chose de nouveau qui surfe sur son succès.

L'accès à la déchetterie : effectivement il est en très mauvais état. Nous en avons parlé. Nous aurions souhaité que l'Etat nous autorise à la faire autre part. Que ce soit celle-là ou celle de Mèze. Malheureusement, l'endroit où nous voudrions la faire est frappé de contraintes et si vous nous trouvez un terrain à Poussan qui ne soit pas soumis à contraintes, nous sommes preneurs. Par contre au niveau de l'entretien, il y a un minimum à faire qui n'est pas fait. Cela a été évoqué dernière, sachez qu'à certains endroits on passe sur des terrains privés, notamment du côté de Gigean. Tout le reste peut être arrangé.

#### **Intervention d'un élu inaudible**

**Monsieur le Maire :** Non, je n'en ai pas trouvé.

#### **Intervention d'un élu inaudible**

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas la première fois que je te le dis.

#### **Intervention d'un élu inaudible**

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas la première fois, car moi, je n'arrive pas à en trouver. Des zones qui ne soient pas plombées et qui soient positionnées. Effectivement, si l'on en trouve vers la carrière ou ailleurs, cela ne va pas être accepté pour différentes raisons, c'est trop dans les terres. Trouvez un terrain qui soit relativement à proximité d'une voie carrossable, bien évidemment et qu'on nous autorise à exploiter.

#### **Intervention inaudible d'un élu**

**Monsieur le Maire :** elle existait sur cette déchetterie, oui mais parce qu'il y a eu trop de soucis. Pourquoi ils n'ont fait qu'une entrée, je ne sais pas. C'est assez obscur quand ils répondent.

#### **Intervention inaudible d'un élu**

**Monsieur le Maire :** Mais il faut qu'elle fasse un courrier. Il arrive que les courriers soient lus, il faut le faire. Il n'y a pas de soucis là-dessus. On verra si le Président nous en parle. D'ailleurs, il faut l'adresser principalement au vice-président qui est responsable, Monsieur Barruchi, et vous verrez que lui en parlera ou répondra. Ce qui n'est pas forcément toujours le cas du président.

Les enregistrements pour les séances : Il nous faut changer le serveur qui n'a pas les capacités de stocker ce qui doit être stocké. C'est cela ?

**Florence SANCHEZ :** oui, c'est prévu dans le budget, nous devons changer le serveur de la mairie. Au niveau du stockage, pas que pour cela mais pour d'autres raisons aussi. Il faut programmer aussi une refonte du site internet, après sinon techniquement il n'y aura pas de soucis, cela est aussi prévu au niveau budget. C'est en cours.

**Monsieur le Maire :** sur les associations dont les festivités. On a répondu en partie concernant le carnaval notamment, une réunion doit se dérouler demain pour faire le point, et il y aura un bilan qui vous sera communiqué et d'ailleurs il faudra que l'on



ait une réflexion, y compris en conseil municipal pour voir si on peut continuer avec ce qui se passe actuellement. Cela prend une proportion trop grande, il faudra peut être envisagé de donner une somme à chaque char pour ne pas que cela dérape trop, c'est un peu la course. Ce qui est fait est bien même très bien mais il ne faut pas que ce soit la course aux enchères concernant les chars et la qualité des chars. Nous avons des chars que tout le monde nous envie, car prochainement il y en a 5 ou 6 qui vont partir ailleurs. Mais il ne faut pas que ce soit quelque chose qui coûte très cher à la collectivité, même si c'est intéressant, on peut inciter les gens à rester un peu plus modestes sur les dépenses. Je pense que ce qui a été dépensé cette année est plus important que les dépenses des années précédentes. Cela n'empêche pas qu'il faudra qu'on en débâte. Voir si on continue dans ce sens où l'on change de technique pour le financement.

**Michel BERNABEU** : le bilan financier c'est une chose mais sinon au global on peut dire que le carnaval est une belle réussite, de par le nombre de gens qui y participent, de par la qualité des soirées, des chars, par l'ambiance générale, c'est la fête qui fédère le plus grand nombre de Poussanais de toutes les générations.

**Monsieur le Maire** : Sans pénaliser qui que ce soit, peut être que l'on restera sur le même principe, cela n'empêche pas que l'on voit si on ne peut pas faire autre chose avec la même qualité.

**Pierre CAZENOVE** : je voulais insister sur le fait que ce carnaval est une réussite, c'est vrai. C'est incontestable. Le bilan global comprenait le bilan financier. On attend donc avec impatience le bilan et j'en profite pour excuser l'absence de Christian BEIGBEDER, qui n'est pas je pense étranger non plus, peut-être, à la réussite du carnaval cette année.

**Monsieur le Maire** : Lui, comme les autres. Il fait partie d'une équipe qui a bien fonctionné, qui fonctionne de mieux en mieux et effectivement il peut être associé sans aucun soucis, en plus on ne va pas faire de l'auto satisfaction, c'est moi qui l'ai choisi. On ne va pas aller jusque-là.

**Pierre CAZENOVE** : tout à fait

**Monsieur le Maire** : On sait qu'il était capable, mais les gens qui l'ont accompagné étaient capables aussi.

**Pierre CAZENOVE** : c'était pour avoir une petite pensée pour lui aussi

**Monsieur le Maire** : Vous avez proposé de baptiser une voie, on ne va pas en débaptiser une pour en baptiser une autre. On va attendre d'en créer une.

**Pierre CAZENOVE** : je n'ai pas assisté au dernier conseil municipal, il paraît que vous avez émis des souhaits par rapport aux dates à choisir, j'ai écouté le truc, petite réflexion, cela pourrait être le rondpoint à côté de l'école et on pourrait prendre plus généralement pour ne pas, imaginez que demain il y ait un attentat le 17 mars, il y aura la rue du 17 mars 2015, on baptisera des villes comme cela. Le rondpoint de la laïcité à côté de l'école ce serait pas mal du tout.

**Monsieur le Maire** : A voir, la dernière fois ce n'est pas ce qui a été décidé. Chaque fois on ne va pas changer. On remettra cela car la dernière fois il y avait eu unanimité y compris chez vous sur ce qui avait été proposé. A revoir.

Tout le monde avait été d'accord, vous étiez revenu sur ce que vous aviez proposé. S'il faut y revenir on y reviendra, mais cela avait été décidé la dernière fois.

Nous avons déjà répondu sur la question d'après concernant les deux élus. Nous allons voir si nous avons une possibilité au travers d'une de nos assurances de prendre une assurance spéciale pour protéger le bien des élus. Je ne sais pas si cela existe. Nous n'avons pas travaillé encore là-dessus. Ce n'est pas que cela ne me préoccupe pas trop mais nous allons faire travailler la personne.....

**Pierre CAZENOVE** : cela peut être enregistré, après tout, pourquoi pas. J'ai transformé ma maison en petit bunker. Et oui, mais ne le prend pas comme cela Isa car si un jour on te demande de mettre des caméras sur tous les murs de ta maison de mettre une alarme, moi cela faisait trente ans que j'habitais dans cette maison sans contrainte particulière. Je vous assure, je ne le croyais pas, cela me gonfle d'avoir un écran de contrôle, d'avoir à mettre un code avant de rentrer chez moi, d'entendre un bruit bizarre dans la nuit et me dire, que se passe-t-il ? C'est vrai que c'est comme cela, ça peut être traumatisant, en fait celui ou celle ou ceux qui font ça atteignent leur but. Voilà je voulais vous faire partager un peu de ma misère, ce soir. Evidemment, je n'attends pas forcément un remboursement des franchises, c'est le principe pour essayer justement d'être solidaires les uns des autres, parce que je suis Charlie et tout, j'ai l'impression que depuis quelque temps on a oublié un petit peu ce message et cet élan national.

**Monsieur le Maire** : il y a quand même au-delà de cela, il y a ce qui peut être fait ou ne peut être fait. Donc on va regarder au niveau des assurances s'il y a une possibilité. C'est quelque chose qui sera nouveau. Quand on parle d'alarme, j'ai vécu pendant 15 ans avec, je les ai jetés, pendant 15 ans j'ai fermé mes volets en partant et c'est vrai que c'est très contraignant.

**Yolande PUGLISI** : de toute façon Pierre même s'il faut prendre une clause supplémentaire dans le contrat d'assurance ce ne sera jamais rétroactif.

**Monsieur le Maire** : la sécurité : Nous allons avoir un débat là aussi, concernant la cabanisation et la sécurité, nous sommes en retard là-dessus. Nous allons nous réunir et nous ferons un débat public si vous le souhaitez. Mais il faut que l'on se voie.

#### **Intervention inaudible d'un élu**

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas un problème de report, c'est un problème de disponibilité. Ce n'est pas évident, les gens sont relativement libres le lundi mais nous n'avons pas toujours toutes les disponibilités. Nous allons essayer de le programmer rapidement. Il faut avancer là-dessus.

Concernant l'environnement : les dépôts sauvages sur le territoire de la commune, on les enlève assez régulièrement. Concernant le chemin du Cros, c'est lequel celui-là ?

**Pierre CAZENOVE** : c'est celui qu'on appelle aussi Pompeiren, c'est celui qui passe sous l'autoroute. Je suis allé voir, comment dirais-je, la résolution du problème. Je ne sais pas qui est intervenu. Est-ce que c'est la commune, est-ce que c'est la CCNBT ?

**Monsieur le Maire** : La commune

**Pierre CAZENOVE** : Il n'y a plus les pneus, très bien. Par contre les gravats et tout ce qui était, y sont toujours et en tas. C'est-à-dire cela n'a pas disparu, le danger est toujours le même. En plus c'est en tas à côté de la Vène, c'est-à-dire que le problème n'est pas résolu du tout

**Monsieur le Maire** : on va finir d'enlever ce qui est de l'autre côté et là tant que le tribunal ne tranchera pas, je regrette, on ne l'enlèvera pas. Déjà on prend des risques, on le fait à la place de la CCNBT, qui nous file un coup de main. On a mis des cailloux pour barrer le chemin, c'est vrai que les gens y vont moins ou pas du tout. Après il faut que l'on finisse de nettoyer le côté droit, là on attend car je suis sûr qu'il y a des produits qui sont interdits et il est hors de question que l'on paye pour des gens qui font des incivilités. On a essayé de réactiver mais c'est quelque chose que va régler le tribunal d'Aix en Provence. Ce serait sur Montpellier, on interviendrait plus rapidement, c'est un gros souci. La CCNBT est intervenu et l'a mis en tas d'une autre façon et nous leur avons dit de ne plus les toucher car s'il y a des produits interdits ils sont interdits pour tout le monde.

**Pierre CAZENOVE** : Il faudrait envisager la pose panneaux, j'ai remarqué que vous avez nettoyé aussi du côté du lagunage mais je fais le pari que dans deux ou trois jours, dans l'endroit qui a été très bien nettoyé d'ailleurs, il va y avoir de nouveau des dépôts, il faudrait mettre des cailloux et je propose la pose de panneaux aussi, de panneau dissuasifs en tout cas pédagogiques, parce que dissuasif je comprends que ça ne l'est pas.

**Monsieur le Maire** : il faut savoir que ce sont des terrains qui sont au conseil général. En outre autour du lagunage il y en a très peu qui sont à nous, mis à part le chemin, mais là où s'est entreposé, on le nettoie, on le fait mais ce ne sont pas nos terrains. Nous le faisons avec la CCNBT. L'année où nous avons fait le grand nettoyage cela se voyait de la route. Mais quand on fait le travail des autres ils s'y habituent et cela leur permet de ne pas le faire quand c'est eux de le faire. Nous avons curé le fossé dans l'entrée Nord de Poussan, parce que cela n'était pas fait et qu'il y avait beaucoup de choses qui traînaient, sauf que quand on cure les fossés, et j'y reviens peut être lourdement, à Oikos ils nous les acceptent du bout des lèvres car ce n'est pas un produit qu'ils devraient accepter. On demande ou on peut le vider et pas de réponses. C'est un problème, il faudrait qu'il fasse une casse ou l'on puisse accueillir des inertes mais qui soient triés aussi. C'est un gros problème car on ne veut pas faire de déchetteries professionnelles dans cette structure pour diverses raisons.

Je clôture la séance et Florence va vous exposer le logo

**Fin de la séance à 23 heures**